



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7090^e séance

Mercredi 18 décembre 2013, à 10 h 15
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Araud | (France) |
| <i>Membres :</i> | Argentine | M ^{me} Perceval |
| | Australie | M ^{me} King |
| | Azerbaïdjan | M. Mehdiyev |
| | Chine | M. Liu Jieyi |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Zagaynov |
| | Guatemala | M. Carrera |
| | Luxembourg | M ^{me} Lucas |
| | Maroc | M. Loulichki |
| | Pakistan | M. Masood Khan |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Rwanda | M. Nduhungirehe |
| | Togo | M. Menan |

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

La lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Lettre datée du 5 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France (S/2013/728)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

La lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Lettre datée du 5 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France (S/2013/728)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/728, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 décembre 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui transmettre une note de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette initiative de braquer les projecteurs sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Dans le monde entier, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée menacent la sécurité, nuisent au respect de l'état de droit et compromettent la paix et la stabilité. Dans un nombre croissant de pays, les réseaux

criminels organisés alimentent également les activités de groupes terroristes et extrémistes. La corruption, la porosité des frontières, le manque de ressources et l'absence de coopération ne font que compliquer le problème.

Étant donné la portée des réseaux de trafic de drogue et l'évolution rapide de leurs méthodes, nous devons constamment perfectionner notre compréhension du problème afin de formuler la riposte la plus efficace qui soit.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, nous sommes confrontés à un défi particulier. Selon nos dernières estimations, 1,25 milliard de dollars de cocaïne transite chaque année par Afrique de l'Ouest. Une proportion croissante de la drogue qui entre par les côtes ouest-africaines emprunte la route du Sahel en direction de la Méditerranée. Fait particulièrement inquiétant, l'Afrique de l'Ouest n'est plus une simple voie de transit pour les trafiquants de drogue, mais de plus en plus souvent une région de destination, avec plus d'1 million de consommateurs de drogues illicites. Cette hausse de la consommation aggrave une situation déjà difficile en matière de santé publique et menace le développement socioéconomique.

Notre action est guidée par les Conventions contre la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite de stupéfiants et la corruption, ainsi que les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, qui doivent être mis en œuvre dans le plein respect des normes en matière de droits de l'homme. Je demande instamment à tous les États Membres de ratifier et d'appliquer pleinement ces conventions et ces instruments sans tarder.

Nous devons également créer des partenariats pour venir en aide aux victimes. La coopération avec la société civile et le mouvement associatif est cruciale. Il faut également mettre en place une démarche transatlantique vigoureuse combinant les efforts de l'Amérique latine, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe. Or, dans de trop nombreux endroits, il y a un net contraste entre la faiblesse de la coopération intergouvernementale et la structure en réseau très soudée des groupes criminels transnationaux.

Nous devons aider les pays de la région à renforcer leurs capacités afin d'assurer la sécurité et la sûreté des populations. Parallèlement, nous devons lutter contre le blanchiment d'argent et l'utilisation qui est faite de ressources illicitement obtenues pour commettre

d'autres crimes, tels que la traite des personnes et la contrebande d'armes.

L'ONU prend des mesures dans tous ces domaines et soutient des projets offrant des services de conseil technique et de renforcement des capacités nationales. Il s'agit notamment d'initiatives portant sur le contrôle des conteneurs dans les ports, ou la circulation des marchandises dans les aéroports. Nous travaillons avec les États Membres afin d'enrayer la circulation des produits chimiques précurseurs utilisés pour la fabrication de drogues, tout en les appuyant parallèlement dans leurs efforts pour démanteler les réseaux criminels. Nous contribuons également aux programmes de traitement et de prévention de la toxicomanie ainsi que de réadaptation des toxicomanes. Mais surtout, nous devons adopter une démarche coordonnée, et les interventions dans ce domaine forment un élément important de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. De même, nos efforts de répression comme nos efforts sanitaires doivent pleinement épouser les objectifs du Plan d'action régional mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

Le trafic de stupéfiants représente un énorme défi à la paix, à la stabilité et au développement socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Nous devons mettre en œuvre une réponse internationale cohérente, intégrée et pragmatique, ancrée dans le développement durable et le plein respect des droits de l'homme. J'invite les États Membres à engager un franc et large débat en prélude à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de septembre 2016 sur le problème mondial de la drogue.

Dans le cadre de nos efforts pour faire progresser le programme de développement pour l'après-2015, les problèmes de la criminalité organisée doivent être un élément fondamental de notre réflexion collective. Notre objectif doit être non seulement de soulager les citoyens du fardeau de la criminalité, mais aussi de les soustraire aux conditions dans lesquelles prospère la criminalité. Cela signifie qu'il faut lutter contre la corruption, la pauvreté et l'insuffisance des services de base. Cela veut dire également offrir une meilleure éducation, promouvoir l'état de droit et accroître les perspectives d'avenir pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

Les solutions ne sont pas aisées et exigeront du temps. Engageons-nous à œuvrer tous ensemble en faveur de la dignité et d'un avenir meilleur et durable pour tous les citoyens de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Yuri Fedotov.

M. Fedotov : Je tiens en premier lieu à remercier la présidence française du Conseil de sécurité de l'organisation de cette importante séance portant sur le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Je souhaite aussi remercier le Conseil de sécurité d'envisager l'inscription de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée dans les mandats des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix présentes en Afrique de l'Ouest. Je voudrais également féliciter les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui ont démontré leur ferme engagement de relever les défis que représentent la drogue et la criminalité dans la région, ainsi que la communauté internationale, pour son importante contribution à cet égard.

Aujourd'hui, le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée menacent la paix, la sécurité, l'état de droit et le développement dans de nombreuses régions du monde. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont particulièrement vulnérables en raison de problèmes complexes et interdépendants, liés notamment à l'instabilité politique, à la porosité des frontières et à l'immensité de la région. Une évaluation des menaces que fait peser la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest a été présentée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à la quarante-deuxième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au début de cette année.

Cette évaluation a confirmé la menace continue que présente le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination des marchés européens. Près de 33 tonnes de cocaïne ont transité par l'Afrique de l'Ouest en 2010, dont 18 tonnes à destination de l'Europe, pour une valeur marchande d'environ 1,25 milliard de dollars. Le profit a procuré aux criminels un revenu dépassant de loin le budget alloué à la sécurité nationale dans de nombreux pays de la région. Les trafiquants ont su déjouer les mesures

de détection et de répression en adaptant leurs modes opératoires et en recourant notamment au transport maritime et aux conteneurs, ainsi qu'à l'utilisation de vols commerciaux et d'avions privés.

Le Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDD pour 2013 confirme que le phénomène mondial de la drogue est une source de préoccupation en Afrique de l'Ouest. L'héroïne aussi transite par la région en route vers des marchés lucratifs. On a également constaté qu'une partie de la méthamphétamine saisie en Asie de l'Est provenait d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit également de noter que la prévalence dans la région de médicaments frauduleux, qui représentent une grave menace pour la santé et la sécurité publique, reste une source de préoccupation. À cela s'ajoutent d'autres fléaux tels que le trafic de migrants et la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, de cigarettes et d'essence, ainsi que la piraterie dans le golfe de Guinée.

Ces menaces et les énormes profits générés influent de manière préjudiciable sur les efforts déployés pour la sécurité et le développement de la région. Ils compromettent la bonne gouvernance, sapent les économies licites et alimentent la corruption. Les fonds dégagés permettent aux organisations criminelles de soutenir leurs opérations et éventuellement d'appuyer les activités terroristes dans la région. L'usage local de drogues s'est intensifié, de même que les problèmes de santé qui en découlent, comme en témoigne le nombre croissant d'infections à VIH attribuables à l'injection de drogues.

Les pays de la région sont pleinement conscients des risques que représentent ces fléaux, en particulier de la menace qu'ils font peser sur la sécurité et la stabilité nationales, ainsi que sur la crédibilité des institutions. La communauté internationale a pris acte de l'urgence de la situation, notamment en raison de la prolifération des armes à feu dans le Sahel, ainsi que des liens de plus en plus manifestes entre les organisations criminelles et les groupes extrémistes et terroristes dans la région.

Le Secrétaire général a appelé à plusieurs occasions à un soutien accru à l'Afrique de l'Ouest afin de répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité. Le Conseil de sécurité a également exprimé sa préoccupation face à l'impact croissant du trafic de drogues et de la criminalité organisée sur l'aide humanitaire déployée dans la région, ainsi que sur les efforts de consolidation de la paix, et a rappelé à plusieurs reprises la nécessité d'une coopération internationale plus forte.

Ces préoccupations sont présentées dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (S/2013/359). Comme il est souligné dans ce rapport, un certain nombre d'initiatives, à savoir le Plan d'action de l'Union africaine, la Déclaration politique et le Plan d'action régional de la CEDEAO sur la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, ont été lancées ces dernières années pour faire face à ces menaces sous toutes leurs formes. C'est à partir de ce constat que l'ONUDD a élaboré son Programme régional, qui constitue le cadre principal de notre assistance technique aux pays de la région.

L'ONUDD apporte ce soutien à travers un large éventail de projets régionaux, sous-régionaux et nationaux, dont l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le projet de communication aéroportuaire, le Programme mondial de contrôle des conteneurs, la plateforme régionale de coopération judiciaire pour les pays du Sahel, ainsi que le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest, et l'initiative visant à renforcer les systèmes de justice pénale dans le Sahel. Toutes nos initiatives sont mises en œuvre en étroite consultation avec les gouvernements de la région, et en coopération avec nos partenaires régionaux et internationaux, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL.

En collaboration avec la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDD a organisé une conférence régionale des donateurs qui s'est tenue à Abidjan en octobre dernier. La conférence d'Abidjan a lancé un appel urgent pour renforcer la coopération régionale et les capacités nationales pour le contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes, renforcer les systèmes de justice pénale et promouvoir la coopération judiciaire. Ceux qui financent et commettent des actes liés au trafic de drogue et d'autres formes graves de criminalité doivent être traduits en justice conformément aux règles et normes internationales. Cela exige en premier lieu une plus grande détermination et davantage de ressources, vu l'ampleur des défis auxquels la région fait face et la difficulté à mener des interventions dans des environnements instables et post-conflituels. Je tiens à remercier nos partenaires et donateurs pour leur

soutien aux activités de l'ONUDC, y compris notre programme régional et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, il est évident que des financements additionnels sont nécessaires pour faire face à ces menaces pressantes.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel doit être intégrée aux efforts déployés à une plus grande échelle pour relever les défis liés notamment à la gouvernance, à l'état de droit, à la pauvreté et au chômage des jeunes. La présente séance offre une excellente occasion d'évaluer les priorités et les défis, de renforcer les synergies et de déterminer les stratégies les mieux à même de répondre à la situation. Malgré le contexte de discipline budgétaire qui règne dans la plupart des pays du monde, je voudrais inviter tous ceux et celles qui sont réunis ici à réfléchir à notre responsabilité commune et partagée, à savoir relever les défis que posent le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme dans la région. Pour sa part, l'ONUDC est prêt à soutenir d'une manière continue les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : À la suite du Secrétaire général et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), je me réjouis de l'initiative prise par la présidence française de tenir cette réunion consacrée à la lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

L'Afrique de l'Ouest, qui a fait des progrès remarquables sur la voie de la stabilisation depuis les conflits fratricides des années 90 et des crises subséquentes est aujourd'hui confrontée à une combinaison de menaces sécuritaires croissantes. La criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue, la piraterie maritime et le terrorisme sont autant de fléaux qui se renforcent mutuellement, vis-à-vis des institutions étatiques fragiles et des sociétés déstructurées. Le Sahel, et en premier lieu le Mali, en a déjà subi les conséquences. L'ONUDC, grâce à son expertise technique, a dépeint depuis plusieurs années la constante montée en puissance du trafic de drogue à travers l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2008, j'ai découvert l'ampleur du problème et relevé en même temps le faible niveau de prise de conscience de ce fléau,

aussi bien au niveau gouvernemental que de la société civile. L'on se préoccupait alors du fait que l'Afrique de l'Ouest était une route principale de transit de cocaïne en provenance de l'Amérique latine et à destination de l'Europe. Pourtant, l'ONUDC s'inquiétait déjà des risques de montée en puissance de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest. Cette prédiction s'est malheureusement révélée juste car aujourd'hui, comme l'a souligné le Secrétaire général tout à l'heure, la consommation de drogues est une réalité menaçante en Afrique de l'Ouest.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans ce contexte, je note avec satisfaction qu'au cours de ces dernières années, la mobilisation contre la menace posée par le trafic de drogue et la criminalité organisée s'est accrue, grâce aux efforts conjugués de toutes les parties prenantes. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), en collaboration avec l'ONUDC, a appuyé les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui ont abouti à l'adoption par la CEDEAO en 2008 d'un plan d'action régional sur la criminalité organisée, le trafic de drogue et la toxicomanie, qui a été récemment prorogé jusqu'à la fin de 2014. En 2009, afin d'appuyer la mise en œuvre rapide du plan d'action, et en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL, nous avons également lancé l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui a permis de créer jusqu'à présent trois unités de lutte contre la criminalité transnationale en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau, avec des résultats concrets à différents niveaux. La dernière réunion du comité politique de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, que j'ai coprésidée avec la CEDEAO à Abidjan le 29 octobre et à laquelle a participé le Secrétaire général adjoint, M. Fedotov, a mis en lumière la détermination renouvelée de la Côte d'Ivoire et de la Guinée à mettre en place leur propres unités de lutte contre la criminalité transnationale.

En outre, et conformément à son mandat, le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies pour appuyer l'élaboration de stratégies sous-régionales de lutte contre les menaces de sécurité transfrontalière, notamment le trafic de drogue. Un exemple à cet égard est la mobilisation des pays du golfe de Guinée en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale sur la piraterie et la criminalité en mer, qui a abouti au sommet des chefs d'État et de gouvernement

des pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Yaoundé en juin.

Le trafic de drogue, comme cela a été déjà souligné aujourd'hui, est également l'objet du deuxième objectif - la sécurité - de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, je voudrais saluer les responsables de la CEDEAO, en particulier le Président Alassane Ouattara et l'Ambassadeur Kadré Ouedraogo, Président de la Commission de la CEDEAO, pour leur engagement à renforcer la contribution de l'organisation régionale aux efforts visant à prévenir et combattre le trafic de drogue et la criminalité organisée, notamment grâce à l'activation du plan d'action de la CEDEAO sur la criminalité organisée, le trafic de drogue et la toxicomanie. Je voudrais également rendre hommage à l'Union européenne et aux autres partenaires bilatéraux donateurs pour leur appui au processus de mise en œuvre du plan d'action.

Je voudrais saisir cette occasion pour encourager la société civile ouest-africaine à participer activement aux efforts visant à prévenir et à combattre le trafic de drogue et la criminalité organisée, en s'inspirant de la Commission ouest-africaine de drogues mise en place par la Fondation Kofi Annan en janvier. L'UNOWA continuera à travailler en étroite collaboration avec l'ONUSD et la CEDEAO pour plaider en faveur d'initiatives régionales efficaces et attirer l'attention des dirigeants et de la société civile ouest-africains sur la menace que représentent le trafic de drogue et la criminalité organisée. À cet égard, je voudrais encourager tous les efforts visant à promouvoir une coopération efficace entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et entre ces pays et les partenaires internationaux, ainsi que l'amélioration de la coordination entre les donateurs à l'appui de ces efforts. Je voudrais saluer le travail réalisé par les Amis du golfe de Guinée du Groupe des Huit plus dans ce domaine.

(l'orateur reprend en français)

Je voudrais réitérer l'engagement du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à contribuer aux efforts collectifs de prévention et de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue.

Le Président : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur la question inscrite à l'ordre du jour de notre séance. Je considère, au vu de l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, qu'ils en approuvent le contenu.

La déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/22.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Carrera (Guatemala) (parle en espagnol) : Je me réjouis de participer de nouveau à une séance du Conseil de sécurité, 12 jours avant la fin du mandat du Guatemala en tant que membre élu pour l'exercice biennal 2011-2012.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit, de leurs exposés très instructifs. Je remercie aussi l'Ambassadeur Gérard Araud, de la France, Président du Conseil pour le mois de décembre, de sa lucide note de concept (S/2013/728, annexe).

À partir de cette note de concept, on se rend compte des similitudes qu'il y a entre l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique centrale en tant que régions souffrant gravement de leur situation de pays de transit situés entre les principaux marchés de production et les principaux marchés de consommation de drogues. Dans le cas du territoire mésoaméricain, 90 % de la drogue partant du sud vers le nord du continent américain y transite. Cette situation de pays de transit a conduit à la prolifération des cartels de la drogue et de son corollaire - la violence criminelle, en particulier les crimes violents commis sur notre territoire. Par bonheur, toutefois, le Guatemala a réussi au cours de ces trois dernières années à faire baisser de façon considérable la criminalité grâce au renforcement de nos institutions de sécurité et de justice.

Indéniablement, le moteur du trafic de drogue est le même partout dans le monde, que ce soit dans les pays de production, de consommation ou de transit, à savoir les immenses profits générés par le trafic de stupéfiants. Le pouvoir corrosif des importants flux financiers générés provient, il faut le dire, principalement des pays de consommation. Le flux d'armes des pays de consommation vers les pays de transit et de production est tout aussi important. Voilà pourquoi il n'est pas exagéré d'affirmer que le trafic d'armes et les flux financiers illégaux du Nord vers le Sud sapent les fondements mêmes des institutions démocratiques, non seulement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, mais aussi dans notre région, bien qu'à des degrés divers.

Jusqu'à présent, le dispositif de riposte au niveau mondial s'est fondé sur une approche prohibitionniste s'agissant du marché de la drogue, avec comme principale stratégie la répression et l'interdiction par le biais du système de justice pénale. Du point de vue du Guatemala, avec l'appui d'autres pays de l'Amérique latine et autres régions de la planète qui partagent le même point de vue, pour remédier au problème mondial de la drogue, il faut trouver une nouvelle formule basée sur la régulation, la santé publique, l'atténuation des dommages et le bien-être des citoyens, le tout dans le respect des droits de l'homme.

Il nous faut passer d'une riposte partielle et inefficace à une riposte intégrée qui nous donne des résultats meilleurs. À cette fin, il nous instaurer au niveau mondial un débat approfondi visant à trouver des solutions de remplacement au dispositif actuel, qui a malheureusement échoué à donner davantage et de meilleurs résultats. C'est en gardant cet objectif à l'esprit que dans les Amériques, la Déclaration d'Antigua Guatemala, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains en juin 2013, marque un jalon qui a permis de lancer officiellement un débat intergouvernemental sur le problème de la drogue dans les Amériques. Cette réflexion continue de s'approfondir dans les instances régionales, comme la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues (CICAD) et l'Organisation panaméricaine de la santé.

Il est manifeste que, pour faire face au problème mondial de la drogue, la coopération est nécessaire, comme il est indiqué dans la note de concept dont nous sommes saisis et également dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/2) publiée par le Conseil le 21 février 2012 sous la présidence togolaise. Nous notons qu'il existe en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel une vaste coopération interrégionale, promue spécialement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans les Amériques aussi, nous disposons de nombreux cadres de coopération interrégionale, sous l'égide de l'Organisation des États américains, comme la CICAD que j'ai déjà mentionnée. Toutefois, malgré les grandes similitudes entre les deux régions en la matière, il n'existe que peu ou prou de coopération entre les différentes régions du monde. Il faudrait à notre avis rectifier cette situation car, par exemple, les régions de l'Afrique de l'Ouest et des Amériques peuvent beaucoup apprendre l'une et l'autre de leurs expériences respectives au moyen d'un dialogue ouvert. Il va sans dire que cette coopération Sud-Sud

doit être complétée par une bonne dose de coopération de la part des principaux pays consommateurs.

Pour faire avancer ce dialogue interrégional, le Guatemala a déjà fait part de sa disposition à appuyer la création de forums de dialogue entre les Amériques et les pays de l'Afrique de l'Ouest en vue d'identifier et d'élaborer conjointement de nouvelles politiques et stratégies de lutte contre le problème de la drogue dans le monde.

Nous sommes tous d'accord que la lutte contre le trafic de drogues est un défi majeur qui se pose à l'humanité tout entière et qu'il nous faut relever de façon décisive. En effet, la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de consacrer au problème mondial de la drogue en 2016, nous donnera une occasion exceptionnelle de tenir ce débat large et ouvert au niveau mondial.

Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration, le mandat du Guatemala en tant que membre non permanent du Conseil s'achève dans quelques jours. Je voudrais saisir cette occasion pour faire mes adieux aux membres du Conseil et pour dire que c'était un privilège de contribuer à la noble et irremplaçable mission du Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil est beaucoup critiqué pour ses insuffisances flagrantes, sa composante inéquitable et ses méthodes de travail pas assez transparentes. Nombre de ces critiques sont méritées, et il est indéniable que le Conseil doit s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Nous avons nous-mêmes formulé des idées spécifiques sur cette question, lesquelles ont été exposées dans d'autres instances. Mais pour l'instant, le Conseil de sécurité est la seule chose dont nous disposons dans le contexte multilatéral pour préserver un ordre international qui, avec toutes ses imperfections, a permis d'éviter des conflits mondiaux majeurs et a pu, dans le même temps, atténuer et parfois surmonter des conflits de portée géographique limitée.

C'est une source de profonde satisfaction pour mon pays que d'avoir fait partie de ce Conseil pour la toute première fois. Nous sommes confiants que dans un futur pas trop lointain nous y reviendrons. Nous croyons en toute modestie avoir contribué à l'action collective du Conseil. Nous le quittons riches de l'expérience acquise.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cet important débat. Je voudrais aussi

remercier le Secrétaire général de son engagement personnel et de sa présence au débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Djinnit, de leurs déclarations ce matin. Les exposés d'aujourd'hui soulignent l'un des principaux défis auxquels est confronté le Sahel et ont un rapport avec le débat plus général consacré à la région au début du mois (voir S/PV.7081).

Nous saluons l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui (S/PRST/2013/22).

Je voudrais saisir l'occasion de la présente séance, qui pourrait être la dernière du Conseil en 2013, pour saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Guatemala et pour rendre un vif hommage à la précieuse contribution que ce pays, ainsi que les quatre autres pays membres sortants du Conseil de sécurité – Azerbaïdjan, Maroc, Pakistan et Togo – ont faite aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales au cours des deux dernières années.

La criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest est une activité générant des millions de dollars qui détruit le tissu social non seulement au Sahel et en Afrique de l'Ouest en tant que région de transit, mais aussi dans les pays de destination – Europe, Moyen-Orient et Amérique du Nord. Le trafic de drogue est l'un des aspects les plus graves de cette activité criminelle organisée dans la région. En février, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a estimé que 18 tonnes de cocaïne transitent par l'Afrique de l'Ouest chaque année. Bien que cela n'ait pas atteint le pic de 47 tonnes enregistré de 2007, tout indique que la tendance est de nouveau à la hausse.

Selon l'Agence nationale de lutte contre la criminalité du Royaume-Uni, entre 13 et 15 % de la cocaïne à destination de l'Europe, d'une valeur de plus d'un milliard de dollars à l'arrivée dans l'Union européenne, transite par l'Afrique de l'Ouest. Mais il ne s'agit pas seulement de cocaïne; nous constatons aussi une hausse du transit d'héroïne par l'Afrique de l'Ouest, principalement par le biais de passeurs en provenance de l'Asie du Sud-Est, notamment de l'Iran et de la Turquie.

Une grande partie de ces drogues est destinée à l'Europe et une autre partie à l'Amérique du Nord. Entretemps, la contrebande de cannabis via le Sahel reste très préoccupante, les marchés de destination de

cette drogue pouvant se situer aussi loin que l'Égypte et Israël et même plus à l'est.

Outre les revenus générés par le trafic de drogue, la contrebande de cigarettes et les enlèvements contre rançon fournissent aux terroristes des financements pour poursuivre leurs activités. Hier, le Royaume-Uni est devenu le quarantième pays à signer le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, et nous encourageons tous les États Membres à signer ce protocole important. Le Royaume-Uni a également proposé au Conseil de sécurité un projet de résolution rappelant aux États Membres l'obligation qu'ils ont de ne pas verser aux kidnappeurs des rançons qui pourraient servir des objectifs terroristes. Nous espérons que le Conseil adoptera prochainement ce projet de résolution.

Pour lutter contre le fléau de la criminalité organisée, nous devons adopter une approche régionale et globale. Nous devons porter un coup au crime par tous les moyens disponibles, non seulement en appliquant la loi et en engageant des poursuites, mais aussi en s'attaquant aux catalyseurs de la criminalité. À l'évidence, nous nous heurtons à des difficultés importantes. La corruption généralisée continue d'entraver une action efficace des États et attire les membres de groupes criminels organisés qui exploitent les distinctions entre les juridictions et la corruption en leur sein. Les groupes criminels organisés tirent parti de l'instabilité et d'une faible gouvernance. Leurs activités affaiblissent davantage des États et gouvernements fragiles. Les capacités et le financement insuffisants des services chargés de faire appliquer la loi et les moyens restreints de collecte des renseignements dans toute la région créent des brèches que les criminels organisés peuvent exploiter.

S'attaquer de front aux problèmes que je viens de mentionner donnera aux gouvernements des pays de la région de meilleures chances de lutter contre la criminalité organisée. Le renforcement des institutions publiques permettra aux États d'assurer les services de base, ce qui réduira l'attrait du crime. Ces efforts doivent s'accompagner d'une coopération régionale accrue afin de désorganiser durablement les réseaux criminels transnationaux. Nous devons axer nos efforts, premièrement, sur la mise en place d'une bonne gouvernance pour créer les conditions préalables nécessaires à une action efficace. Deuxièmement, il faut renforcer la capacité régionale de partager l'information et de mener des enquêtes. Troisièmement, les capacités de la justice pénale doivent être renforcées.

Quatrièmement, les activités conjointes concernant les frontières et le trafic transfrontalier doivent être améliorées.

En 2013, la présidence britannique du Groupe des Huit a fait fond sur les travaux des précédentes présidences en coordonnant l'action menée par le Groupe des Huit contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Nous avons établi un réseau de conseillers en matière de justice pénale qui contribuera à renforcer l'état de droit et à améliorer les poursuites engagées par les autorités locales. Nous avons également proposé un mécanisme de coordination des donateurs qui améliorera la coordination stratégique, en particulier avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Prenons aujourd'hui l'engagement de redoubler d'efforts pour lutter contre la criminalité organisée afin de permettre à la région de se débarrasser de ce fléau.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais commencer par féliciter la présidence française d'avoir organisé le présent débat sur le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest, une thématique au confluent de plusieurs crises qui secouent la région.

Nous nous félicitons de l'attention soutenue que le Conseil a accordée à la situation dans cette partie de notre continent tout au long de cette année. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'ONU pour sa participation personnelle au présent débat et pour son engagement en faveur de la stabilité, de la paix et du développement de notre continent. Je remercie de leur exposé M. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Depuis 2004, les rapports de plusieurs institutions, et en particulier ceux de l'ONUDC, confirment le fait que la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est devenue un carrefour et une plaque tournante pour le trafic de différentes drogues. Le récent rapport de l'ONUDC, publié en février, sur l'évaluation de la menace posée par la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest indique que les trafiquants de cocaïne ont trouvé dans l'Afrique de l'Ouest et le Sahel un tremplin pour transférer leurs activités illégales à l'autre rive de l'Atlantique. Les chiffres donnés ce matin par M. Fedotov sur les quantités qui transitent par cette région africaine sont alarmants. Ils ne laissent planer aucun doute sur l'implantation des cartels de la drogue dans cette partie de l'Afrique. Une des explications à

ce phénomène est que la région est moins risquée que les routes traditionnelles menant vers les principaux marchés de consommation mondiale et ce, en raison de l'immensité des territoires et de l'insuffisance des moyens mis à la disposition des pays de la région pour lutter contre ce trafic.

Tout en étant une plaque tournante pour ce genre de trafic, la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest s'est transformée aussi ces dernières années en une zone de destination, avec l'implantation de laboratoires illicites d'amphétamines, ce qui a des conséquences psychologiques, sociales et économiques néfastes sur les populations locales. Il est désormais bien établi que le trafic de drogue nourrit et se nourrit d'autres activités illicites, comme le trafic d'armes et la traite des personnes, l'immigration clandestine, la piraterie, le crime transnational, le terrorisme, la rébellion et le séparatisme. Il constitue de ce fait un facteur de déstabilisation et d'insécurité pour l'Afrique de l'Ouest.

L'ampleur des effets de ce phénomène a tendance à dépasser l'espace ouest-africain et sahélo-maghrébin pour se projeter ailleurs sur notre continent. Pour faire face à ce défi transfrontalier, plusieurs initiatives ont vu le jour, notamment le plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Mon pays, conscient des défis que représentent le trafic transatlantique de drogues et la piraterie dans le golfe de Guinée avait pris l'initiative, dès 2009, de mettre en place un cadre de coopération entre les 22 États africains riverains de l'Atlantique concernés pour faire aux défis émanant de l'océan Atlantique.

En novembre dernier, mon pays a accueilli la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières entre les pays du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, dont les conclusions représentent une contribution significative à une réponse coordonnée et solidaire aux fléaux du trafic de drogues, du terrorisme et du crime organisé dans cette région. Nous comptons sur la tenue à Rabat du prochain sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour apporter une valeur ajoutée à ce combat commun.

On ne peut vaincre le trafic de drogue et ses corollaires, le crime organisé et le terrorisme, sans s'attaquer aux causes sous-jacentes que sont la pauvreté, l'analphabétisme et le manque de perspectives d'avenir, particulièrement pour les jeunes. Les États de la région du Sahel et d'Afrique de l'Ouest ont bien compris que

ce combat ne peut être mené avec succès sans une coopération et une coordination régionales sans limite et sans exclusive. La mise en place du centre opérationnel d'analyse et de renseignement maritime pour les stupéfiants entre l'Union européenne et les États-Unis a permis d'enrayer l'acheminement d'énormes quantités de cocaïne à destination de l'Afrique. De même, l'adoption d'un plan d'action régional pour la CEDEAO, initiative interinstitutions de l'Afrique de l'Ouest, le programme de contrôle des conteneurs lancé par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes au Sénégal ou encore le programme de cellules aéroportuaires antitrafics (AIRCOP) porté par l'ONUDC, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes sont autant d'initiatives qui ont largement contribué à juguler le fléau des drogues. Cet effort doit être poursuivi et intensifié et l'ONUDC, comme chef de file de ce combat, est appelé à jouer un rôle central.

La lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest fait partie intégrante de la stratégie mise en place par l'ONU pour répondre aux défis auxquels font face les États de la région. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, les États de la région ont démontré leur engagement et leur détermination à relever ces défis, individuellement, en s'appropriant les objectifs de la stratégie et, collectivement, à travers les organisations sous-régionales et régionales qui les représentent. Nous espérons que la communauté internationale apportera tout son appui pour assurer la réussite de cette stratégie, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du renforcement de la démocratie et de l'état de droit en Afrique. Soyez assuré, Monsieur le Président, de la détermination du Maroc à contribuer à cet effort à tous les niveaux et à toutes les étapes.

Je me réjouis de pouvoir clôturer ou presque le mandat du Maroc au Conseil de sécurité avec un débat consacré à l'Afrique. L'Afrique, notre continent, a besoin de l'ONU pour appuyer ses efforts pour la paix, la stabilité et le développement. L'Afrique démontre chaque jour sa capacité à progresser dans tous les domaines, qu'il s'agisse de règlements pacifiques, du développement, de la consolidation de la démocratie ou de la réconciliation nationale. L'Afrique doit continuer à bénéficier de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale pour relever ces défis et jouer pleinement son rôle international.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions également la présidence française d'avoir pris l'initiative d'organiser cette

séance du Conseil de sécurité sur ce thème d'actualité qu'est la lutte contre le trafic de drogues au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Fedotov, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, pour leurs exposés très complets.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (S/2013/359). Nous nous félicitons du fait qu'on y ait inclus une série de propositions faites par la délégation de la Fédération de Russie lors du débat public du Conseil de sécurité tenu en février 2012 sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (voir S/PV.6717). Nous appuyons les recommandations figurant dans le rapport sur l'importance d'universaliser les trois grandes conventions sur la lutte contre les stupéfiants, de renforcer le système international actuel de contrôle des stupéfiants et d'apporter une aide en la matière à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Nous notons également le rôle important joué dans la lutte contre les stupéfiants par la Commission des stupéfiants

Nous notons également la tendance, relevée dans le rapport, vers une amélioration de la situation dans la région grâce à une baisse relative du volume de trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique latine vers l'Europe, via l'Afrique. À notre avis, cependant, la situation générale en matière de lutte contre le trafic de drogues sur le continent laisse beaucoup à désirer. La zone du Sahel se trouve sur les voies de trafic de la cocaïne et de l'héroïne, voies qui aboutissent à l'Amérique et à l'Europe, et il y a aussi le problème des drogues de synthèse. Par ailleurs, les trafiquants sont de plus en plus complices des terroristes et de la criminalité transnationale, grâce notamment aux armes en provenance de la Libye. La lutte contre la menace que représente ce problème en Afrique de l'Ouest et au Sahel ne peut être efficacement coordonnée qu'au niveau international et sous l'égide de l'ONU. À cet égard, nous sommes favorables au régime des sanctions contre Al-Qaida et les entités connexes qui financent les activités de groupes terroristes extrémistes grâce aux ressources tirées du trafic de stupéfiants. Ce régime a été mis en place par les résolutions 1735 (2006), 1822 (2008) et 1904 (2009) du Conseil de sécurité. Il va toutefois de soi que des mesures limitées ne suffiront

pas à résoudre le problème. Nous plaçons beaucoup d'espoirs à cet égard dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui est appelée à devenir un facteur de poids pour la stabilisation de la situation dans la région grâce à un ensemble de mesures à caractère technique d'aide aux États concernés.

Il convient également, dans le cadre de la fourniture de cette aide, de tenir dûment compte des priorités nationales des États récipiendaires. Dans le contexte de la lutte contre le trafic de stupéfiants, il faut, à titre prioritaire, rechercher des alternatives à activités criminelles, en lançant notamment des programmes réalistes et efficaces de création d'emplois afin de réduire la base sociale du trafic de drogues. À cet égard, l'on pourrait apporter une aide à la communauté d'affaires et aux entrepreneurs. La stratégie pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pourrait jouer un rôle important et, à cet égard, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont des organisations qu'il faut mettre à profit.

Il faut également renforcer l'attention accordée à la marginalisation et à la radicalisation des jeunes et mettre l'accent sur l'emploi ainsi que sur l'éducation, notamment en mettant en place des projets sous l'égide de l'ONU et de l'UNESCO.

Il faut également renforcer les capacités des forces de sécurité et des forces de l'ordre des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et, à cet égard, il convient de relancer les échanges d'informations sur la formation des cadres des services de répression. Nous appuyons les travaux menés par l'ONU et l'ONUSC avec l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres structures régionales africaines, ainsi qu'avec l'Union africaine dans la lutte contre la criminalité. Par ailleurs, nous participons au programme d'assistance aux pays africains afin de préparer des spécialistes dans le domaine de la santé et de la répression, et nous souhaitons poursuivre cette coopération à l'avenir.

Nous appuyons la déclaration adoptée aujourd'hui sur la lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2013/22). Nous souhaitons poursuivre un dialogue constructif et efficace en vue du renforcement de cette action avec tous les États Membres de l'ONU. Nous prévoyons notamment d'organiser des manifestations sur la problématique de la coopération

internationale en la matière, dans le cadre du Groupe des Huit.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative d'organiser cette séance sur la question du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel, un sujet auquel mon pays attache un grand intérêt. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour leurs interventions.

Le trafic de drogue, tout comme la criminalité transnationale organisée dans son ensemble, constitue une question épineuse dont les effets sur la situation socio-politique et les économies des États contribuent à freiner leurs capacités de développement, de croissance et de prospérité. Outre la déstabilisation institutionnelle, le trafic de drogue est également porteur de conséquences dévastatrices pour la santé et la cohésion des communautés locales.

Depuis plus de deux décennies, l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel sont réputées être une terre d'élection des trafiquants de drogue. En effet, de par leur position géographique par rapport aux grandes voies maritimes et aériennes de l'Atlantique, ces deux régions attirent des groupes et réseaux internationaux liés à la grande criminalité transnationale, les trafiquants de drogue, entre autres. Des situations particulières de certains pays de la région ont même montré qu'aucune activité commerciale ne peut générer autant de revenus que ceux issus du trafic de drogue. Les recettes issues de ce trafic interviennent souvent, et malheureusement, dans le financement de l'activisme armé et du terrorisme dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest. Les violences et les crises politiques que connaissent certains pays de la région, quelquefois nourries par la volonté de certains trafiquants de drogue d'avoir une mainmise sur l'appareil de l'État, illustrent l'effet déstabilisateur que ce fléau peut avoir sur les pays.

Le regain d'intérêt des trafiquants de drogue pour l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel, qui fait suite à un changement d'orientation stratégique des cartels de la drogue latino-américains, s'explique par l'existence de facteurs évidents de vulnérabilité qui tiennent à l'inapplication de la loi, à la corruption et à l'insuffisance de moyens d'y faire face, ainsi qu'à la pauvreté, toutes choses qui ne permettent pas un véritable succès de la lutte contre ces trafiquants. Les réseaux de trafiquants, qui s'installent dans les deux

régions, en dehors de l'expérience des pratiques qu'ils ont acquises dans d'autres pays, ont acquis la capacité de modifier leur mode opératoire en réponse aux actions menées par les services étatiques pour les traquer. Ils sont également aptes à diversifier les circuits de transit et de distribution, compte tenu des changements qui interviennent sur le terrain.

En outre, l'environnement de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel est marqué par d'autres problèmes structurels, tels que la porosité des frontières et les réseaux informels d'activités qui favorisent l'assise des trafiquants de drogue, mettant ainsi à mal tous les efforts nationaux de développement. La combinaison de ces facteurs a donc encouragé la prolifération des groupes criminels locaux ainsi que des organisations criminelles transnationales.

Face à cette situation, la prise de conscience des États des deux régions, à travers leur engagement politique à faire de la lutte contre le trafic de la drogue une priorité, est à saluer et à encourager.

Ainsi, l'extension du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la période 2013-2018 illustre l'engagement des États à répondre de manière intégrale aux problèmes croissants du trafic illicite de drogue, du crime organisé et de la consommation de drogue en Afrique de l'Ouest. Nous nous réjouissons que ce plan soit soutenu par plusieurs projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour le renforcement des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et qu'il bénéficie de l'assistance technique spécialisée offerte aux États de la CEDEAO en ce qui concerne le volet justice pénale de la lutte contre le terrorisme.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako de 2011 sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, qui met en avant des recommandations pratiques pour lutter contre le crime organisé, le terrorisme et la piraterie, l'élaboration et la mise en œuvre, avec l'appui de l'ONUDC et d'autres organismes internationaux, de l'initiative interinstitutions des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à fournir des équipements et une formation spécialisée aux forces de l'ordre des pays concernés, sont à saluer. Il en va de même du projet de mise en place de cellules aéroportuaires antitrafics et du Programme global de contrôle des conteneurs.

En outre, la coopération entre les États de la sous-région pour faire en sorte que les criminels soient identifiés, fassent l'objet d'enquêtes et de jugements et soient condamnés, en dépit des besoins de financement, est demeurée constante, d'autant que son objectif vise à renforcer la crédibilité des institutions nationales et des gouvernements auprès de leurs populations et des acteurs extérieurs.

Très tôt, le Togo s'est engagé dans une lutte acharnée contre le crime organisé sous toutes ses formes. Préoccupé par les effets du trafic illicite et de la consommation des drogues sur la santé, la sécurité publique et l'économie nationale, le Gouvernement togolais a adopté de nombreuses mesures législatives et institutionnelles pour lutter contre ce fléau et pour endiguer les implications financières qu'il peut avoir.

L'adoption de ces mesures a conduit notamment à la mise en place de l'Office central de répression du trafic illicite de drogue et du blanchiment d'argent et à la création de la Cellule nationale de traitement des informations financières. Le Togo met aussi en œuvre, depuis 2010, un plan national intégré de lutte contre la drogue et le crime dont l'élaboration a bénéficié de l'expertise de plusieurs partenaires tels que la France, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Commission de la CEDEAO.

En outre, ces dernières années, la surveillance accrue des douanes togolaises a permis la saisie de plusieurs kilogrammes de drogue aux frontières, notamment en provenance de l'Amérique du Sud par voie aérienne, et le démantèlement des réseaux de trafiquants. Ces résultats sont en partie dus à l'appui et à la coopération des partenaires, à qui nous renouvelons nos sentiments de gratitude.

Loin de constituer un défi pour les seuls États de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, le trafic de la drogue, tout comme la criminalité organisée, a la particularité de s'exporter des régions où il est réprimé vers des zones moins contrôlées. C'est pourquoi les zones les plus menacées ont besoin aujourd'hui de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale pour agir résolument à l'éradication des niches favorables à l'insécurité et à l'éclosion d'un tel trafic.

La résolution de ces problèmes passe donc par la coopération, qui doit se renforcer au niveau des États de la sous-région et au niveau international. Elle passe également par l'exigence d'une application pleine et

entière par tous les États de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

Par ailleurs, la communauté internationale doit veiller à protéger les régions les moins équipées en apportant des moyens techniques, en renforçant les capacités des services nationaux qui interviennent dans la lutte contre le phénomène de la criminalité transnationale organisée, et en promouvant la coopération entre les États.

Toutefois, le soutien international ne saurait se limiter à la seule dimension sécuritaire. Il devrait également intervenir dans les domaines de la prévention des conflits, de la gouvernance et du développement de sorte à prendre en compte les aspirations des populations locales et à assurer que les populations concernées souscrivent aux diverses interventions pour lutter contre le trafic de drogue et les soutiennent.

Enfin, le fait pour le Conseil de sécurité de tenir compte de la nécessité d'intégrer la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue dans les mandats des différentes missions des Nations Unies en Afrique contribue aussi à juguler le mal à la source, c'est-à-dire depuis les pays de provenance des drogues.

Sauf imprévu, la présente intervention est la dernière du Togo durant une séance publique du Conseil de sécurité. Je voudrais donc saisir cette occasion pour réitérer nos vifs remerciements et notre profonde gratitude aux États Membres qui ont fait confiance à mon pays en soutenant sa candidature, d'une part, et en l'accompagnant tout au long de son mandat, d'autre part.

Je tiens en particulier à renouveler notre grande reconnaissance à tous les membres du Conseil, en particulier la France, les États-Unis et le Royaume Uni, pour l'assistance apportée au Togo à l'entame de son mandat. Nos remerciements vont également aux fonctionnaires du secrétariat du Conseil de sécurité et aux interprètes assignés aux diverses réunions du Conseil.

L'élection du Togo au Conseil de sécurité le 21 octobre 2011, les membres s'en souviendront, n'avait pas été des plus aisées. Quoiqu'appartenant à une région traditionnellement habituée à des élections non contestées, mon pays n'a pu passer le test de l'élection qu'à la suite de trois tours de scrutin, avec un score de 131 voix. Peut-être ne donnait-on pas trop cher du Togo pour siéger au Conseil de sécurité. Toutefois, en

cette étape de notre mandat, désormais évanescents, nous avons le sentiment du devoir accompli.

Si au Togo, un adage populaire dit que celui qui danse ne s'apprécie pas lui-même, nous pouvons, sans exagération aucune, dire que la délégation togolaise a déjoué les pronostics les plus pessimistes sur son habilité à s'acquitter de ses responsabilités de membre du Conseil de sécurité.

Quoique le rôle d'un membre non permanent du Conseil de sécurité reste, en général, des plus limités, à l'initiative du Togo, le Conseil a adopté une dizaine de résolutions, de déclarations présidentielles et de déclarations à la presse. Nous avons très tôt, c'est-à-dire dès février 2012, amené le Conseil à examiner la question de l'impact de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Ce débat était peut-être prémonitoire à l'adoption de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Mon pays a aussi reposé la question du terrorisme en Afrique au Conseil de sécurité. Au demeurant, un rapport est attendu du Secrétaire général qui devrait permettre un suivi plus coordonné de cette question qui préoccupe hautement le continent africain.

S'agissant en particulier de la situation en Guinée-Bissau, notre délégation a été à l'avant-garde de l'approche pragmatique que prône à juste titre M. José Ramos Horta depuis qu'il a pris ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire Général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Sur les questions liées à la justice pénale internationale, les avis formulés par la délégation togolaise ont sans doute permis de réaliser quelques progrès. Toutefois, nous ne saurions nous laisser aller à un triomphalisme ambiant dans la mesure où de nombreuses situations de crise et des conflits meurtriers, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, continuent d'interpeler le Conseil. En effet, au-delà de ce que le Conseil de sécurité a réalisé durant ces deux années, nous estimons qu'il aurait pu être davantage à la hauteur des espérances. C'est pourquoi les avancées, au demeurant louables, obtenues en 2012 et 2013 ne sauraient nous faire perdre de vue les échecs, voire l'immobilisme dont cet organe a fait souvent montre.

S'il en a été ainsi, c'est que les États membres du Conseil de sécurité, en particulier les permanents, n'arrivent souvent pas à s'accorder sur les décisions appropriées que cet organe devrait prendre,

conformément à la Charte des Nations Unies, pour mettre fin aux souffrances et aux tragédies humanitaires auxquelles sont confrontées les populations dans les zones de conflit, comme par exemple en Syrie.

La propension qu'ont certains membres du Conseil de sécurité à mettre trop souvent en avant les intérêts nationaux, ainsi que les conséquences de certaines décisions antérieurement prises, telles que l'intervention en Libye en vertu de la résolution 1970 (2011), dont la mise en œuvre n'a pas comblé les espérances de certains États, justifient pour une large part les critiques acerbes qui sont à juste titre faites au Conseil de sécurité.

Notre intime conviction est que le monde peut être débarrassé du fléau de la guerre pour peu que plus d'efforts soient consentis aux fins de la prévention et du règlement pacifique des conflits. Nous savons bien entendu que nous pouvons compter sur les membres du Conseil qui siégeront au sein de cet organe à compter de l'année 2014, en particulier les nouveaux élus, en l'occurrence le Nigéria, le Tchad, le Chili, la Lituanie et la Jordanie, à qui nous renouvelons ici nos félicitations pour leur élection.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Fedotov et M. Djinnit de leurs exposés et de leur engagement dans la lutte contre ce fléau.

Les routes commerciales traditionnelles à travers le Sahel et l'Afrique de l'Ouest sont essentielles à la subsistance des populations dans la région depuis des siècles. Cependant, ces mêmes routes, désormais exploitées par les trafiquants de drogue, sont également devenues une sérieuse source d'instabilité. Les enjeux sont élevés. Nous avons entendu les statistiques présentées ce matin par le Secrétaire général. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Djinnit, nous a clairement dit hier que la criminalité transnationale constituait la menace la plus grave que connaisse cette région. L'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, a déclaré à l'occasion du lancement de la Commission ouest-africaine sur le trafic de drogue que

« si rien n'est fait, le trafic de drogue pourrait compromettre les progrès encourageants que les pays ouest-africains ont réalisés dans le renforcement de la démocratie et la promotion du développement humain et économique ».

Le trafic de drogue est un problème transnational dont les répercussions se ressentent dans les pays d'origine, de transit et de destination. Nous en avons donc tous la responsabilité, et seules des solutions véritablement régionales peuvent permettre d'y remédier. Résoudre le problème dans un pays pourrait avoir simplement pour effet de le repousser dans le pays voisin. Je voudrais me concentrer très brièvement sur chacun des quatre domaines mis en exergue dans note de concept (S/2013/728, annexe).

S'agissant, premièrement, de la gestion des frontières, l'expérience de l'Australie dans la région de l'Asie et du Pacifique a montré l'importance qu'il y a à coopérer au niveau régional et à gérer les menaces avant qu'elles n'atteignent effectivement les frontières. En l'occurrence, nous avons procédé à des échanges de fonctionnaires et à des programmes de renforcement des capacités régionales. L'Australie a également mis en place un programme de sécurité des frontières en Asie du Sud-Est, qui a permis d'améliorer les capacités de détection des drogues grâce à l'échange de technologies, à une communication plus étroite et à des programmes de formation spécialisés.

La deuxième Conférence ministérielle régionale, tenue à Rabat, sur la sécurité des frontières dans le Sahel et au Maghreb, a mis en lumière le besoin qu'avaient de nombreux États de bénéficier d'une formation douanière, de technologies de suivi des marchandises et des personnes, et de réseaux plus solides permettant une meilleure coordination au niveau national et de part et d'autre des frontières. La communauté internationale se doit d'appuyer ce cadre. Nous nous félicitons de la récente décision de créer un centre de formation conjoint sur la sécurité des frontières.

Concernant, deuxièmement, la question du renforcement des systèmes judiciaires et de répression, le problème ne pourra être endigué tant que les coûts et les risques l'emportent sur les acquis potentiels. Les poursuites et les condamnations effectives constituent l'un des outils les plus importants dans cette lutte. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest joue un rôle important dans le renforcement des capacités régionales et nationales. La mise en place de Cellules de lutte contre la criminalité transnationale, en Sierra Leone et au Libéria par exemple, a permis de renforcer les capacités de renseignement des services de répression en matière d'échanges de données criminelles essentielles, et de mettre ainsi en œuvre des opérations de répression coordonnées et efficaces. Nous savons de première

main que ce modèle fonctionne réellement : au cours de la dernière décennie, 18 de ces cellules ont opéré avec succès dans le cadre du réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique. Pour qu'elles soient efficaces en Afrique de l'Ouest et au Sahel, nous devons tirer les enseignements de ces expériences. Les Cellules de lutte contre la criminalité transnationale ne peuvent fonctionner avec succès que si elles disposent des compétences nécessaires pour procéder à des enquêtes, et s'appuient sur une technologie adaptée, complétée par une législation efficace et de solides systèmes judiciaires. Elles doivent bénéficier de l'appui politique nécessaire.

Pour ce qui est, troisièmement, de la lutte contre le blanchiment d'argent et des questions financières, nous savons désormais que le trafic de drogues peut permettre de financer des groupes armés et de déstabiliser des gouvernements, et qu'il est de plus en plus associé au financement des terroristes dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Nous savons que les groupes terroristes et les trafiquants de drogue opèrent dans les mêmes zones et empruntent les mêmes routes. Mais nous n'en savons pas suffisamment sur les liens qui les unissent. Une analyse plus approfondie est par conséquent nécessaire. Le fait est, cependant, qu'un État qui a mis au point un cadre solide de lutte contre le blanchiment d'argent est mieux placé pour s'attaquer au financement du terrorisme comme du trafic de drogue. La région doit mettre à profit à cet égard les directives du Groupe d'action financière en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment en revitalisant le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

Concernant, enfin, l'amélioration des synergies au sein du système des Nations Unies, un récent rapport de l'Institut international pour la paix a affirmé que la criminalité transnationale organisée était pour les missions des Nations Unies le problème encombrant par excellence, impossible à négliger et pourtant trop lourd à traiter. Il s'est transformé, dans la quasi-totalité des opérations de paix des Nations Unies, en une menace sérieuse, qui, bien souvent, entrave le développement, la sécurité et la justice, que l'ONU s'efforce, précisément, de renforcer. Il est absolument essentiel d'examiner par quels moyens améliorer les synergies au sein des Nations Unies. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est un pas important dans cette direction en ce qu'elle fournit un cadre primordial d'action pour l'Organisation des Nations Unies, la région et les partenaires internationaux. Le Conseil doit se demander

si les missions des Nations Unies ont les mandats, les moyens et le savoir-faire nécessaires pour lutter contre la criminalité transnationale.

Dans un contexte criminel de plus en plus complexe, la Division de la police a mis sur pied des unités d'appui pour les crimes graves, dans le cadre desquelles la Police des Nations Unies recueille et analyse les données criminelles, mais aussi encadre et conseille les pays d'accueil sur le développement de leurs capacités d'investigation. Ce modèle est utilisé par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti avec un certain succès. À nous de voir si ces unités pourraient être efficaces ailleurs.

La plupart des outils nécessaires à la lutte contre le trafic de drogue, au contrôle des frontières, à la coopération judiciaire en matière criminelle, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à l'échange d'informations requièrent les mêmes capacités que celles qu'il faut déployer pour gérer le trafic d'armes et appliquer des sanctions. L'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales pourraient mieux se coordonner dans tous ces domaines. Compte tenu des enjeux, il est de notre intérêt à tous de le faire.

Enfin, puisqu'il s'agit de la dernière séance officielle de l'année, je tiens à dire publiquement que l'Australie se considère privilégiée d'avoir eu la possibilité, au cours de l'année écoulée, de travailler en étroite collaboration avec les cinq membres sortants du Conseil de sécurité – l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo – et tient à saluer officiellement leur contribution à la paix et à la sécurité internationales.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la présidence française d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements aux cinq membres sortants, l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo, pour la contribution qu'ils ont apportée au Conseil au cours des deux dernières années. J'aimerais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov, et le Représentant spécial, M. Said Djinnit, de leurs exposés.

La communauté internationale se trouve à l'heure actuelle confrontée à la lourde tâche de prévenir et combattre le trafic de drogues et les autres formes de

criminalité transnationale organisée. La production et le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles sont devenus des phénomènes rampants. Ils sont imbriqués et compromettent gravement la stabilité sociale et le développement économique. En raison de conditions de sécurité précaires et de la difficulté à contrôler les frontières, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont des zones idéales pour les activités internationales de trafic de stupéfiants. Ces activités, qui transitent par les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, ont gravement nui au développement socioéconomique des pays de la région et menacent la paix et la stabilité régionales, ce sur quoi la Chine a déjà fait part de sa profonde préoccupation.

Afin de s'attaquer aux causes profondes du trafic de drogues, la Chine estime que la communauté internationale doit s'efforcer assidûment, premièrement, de veiller à ce que la responsabilité de la lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée incombe au premier chef aux gouvernements. La Chine salue à cet égard les efforts déployés sans relâche par les pays de la région. Parallèlement, il faut noter que les pays d'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, en s'employant à lutter contre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée, doivent faire face à des goulets d'étranglement en termes de ressources, de technologies et de moyens, et qu'ils ont besoin d'urgence d'un solide soutien de la communauté internationale. Cette dernière, tout en respectant pleinement la prise en charge de ces affaires par les pays de la région, doit les aider à formuler des stratégies dans ce domaine, à améliorer leur travail en matière de répression et à renforcer leurs capacités de lutte contre le blanchiment d'argent, de sorte qu'ils puissent lutter plus efficacement contre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée. De même, en vertu des principes de la participation la plus large possible et du partage des responsabilités, la coopération internationale doit être renforcée, et des efforts doivent notamment être faits pour réprimer le marché de la consommation de drogues, de manière à réduire la demande et à supprimer la raison première de la production et du trafic de drogues.

Deuxièmement, la Chine apprécie les efforts déployés par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines, ainsi que ceux que déploient l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), qui travaillent en étroite collaboration, et coordonnent et proposent un grand nombre de programmes et d'initiatives sur la sécurité des frontières terrestres, la sécurité maritime, la justice pénale et la répression en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, l'ONUDC et l'UNOWA ont joué un rôle constructif en aidant les pays de la région à lutter contre le trafic de drogue. Nous espérons que les Nations Unies continueront de jouer un rôle de coordination et de promouvoir la consolidation et la répartition des ressources afin d'apporter un appui conséquent aux efforts des pays et des organisations de la région.

Troisièmement, la lutte contre le trafic de drogue et d'autres actes relevant de la criminalité transnationale organisée est liée à des problèmes sociaux et de développement et appelle les efforts conjoints de tous les gouvernements, organisations régionales et sous-régionales, et/ou organismes des Nations Unies, qui doivent agir dans le cadre de leurs mandats respectifs et mettre à profit leurs avantages et expertise en vue d'une coopération internationale efficace. Le Conseil de sécurité peut intervenir sous l'angle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la prévention des conflits et de la promotion de la paix au lendemain de conflits. Le Conseil doit rester saisi de la question de la lutte contre le trafic de drogue et d'autres actes relevant de la criminalité transnationale organisée afin de mobiliser l'attention de la communauté internationale sur cette question.

Quatrièmement, à long terme, la pauvreté et le sous-développement sont les causes profondes et les éléments catalyseurs du trafic de drogue et d'autres actes relevant de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Nous espérons que les organismes des Nations Unies dans la région du Sahel travailleront en étroite collaboration et renforceront la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel. En attendant, nous demandons à la communauté internationale d'honorer, le plus rapidement possible, ses engagements en matière d'aide et d'investissement, et de faire un effort particulier pour aider les pays de la région en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités et de leurs infrastructures afin de renforcer leur capacité à parvenir par eux-mêmes au développement et éliminer les causes potentielles de conflits.

M. Nduhungirehe (Rwanda) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat sur la paix et la sécurité en Afrique, en particulier le trafic de drogue dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest. Au moment où votre présidence s'achève, le Rwanda apprécie tout particulièrement l'attention que la France a apportée à la paix et la sécurité sur notre continent durant ce mois de décembre, que ce soit depuis Paris ou New York.

Nous saluons la déclaration faite par M. Fernando Carrera, Ministre des affaires étrangères du Guatemala, y compris sur les méthodes de travail du Conseil. Le Rwanda profite de la tenue de la dernière réunion officielle du Conseil pour le mois de décembre pour féliciter le Guatemala, ainsi que l'Azerbaïdjan, le Maroc, le Pakistan et le Togo pour leur dévouement et leurs réalisations durant ces deux dernières années en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde. Ce fut un privilège pour le Rwanda de collaborer avec eux pendant l'année écoulée.

Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration liminaire et M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), pour leurs présentations respectives. La délégation rwandaise fait sienne la déclaration qui sera prononcée par M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Comme les orateurs précédents l'ont indiqué, le trafic et la consommation de drogue sont une menace permanente contre la paix et la sécurité en Afrique. Les chiffres de 33 tonnes de cocaïne qui ont transité par l'Afrique de l'Ouest en 2010 pour une valeur marchande d'environ 1,25 milliard de dollars sont terrifiants. Cette croissance inquiétante du trafic de drogue sur le continent a créé de nouveaux défis face à une situation sécuritaire déjà fragile, particulièrement en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. À cet égard, les liens entre les cartels de drogue et les politiciens et les militaires corrompus, ainsi que les organisations terroristes, est en lui tout seul un cocktail explosif pour le continent. Bien que notre discussion d'aujourd'hui se concentre sur la région du Sahel et l'Afrique de l'Ouest, il a été souligné que les pays de ces régions servent principalement de points de transit pour une drogue en provenance d'Amérique du Sud et d'Asie sur le chemin de l'Europe ou même de l'Amérique du Nord où elle

est principalement consommée. Mais au passage, une partie de ces drogues est conservée sur le continent à titre de paiement pour les intermédiaires ou pour la consommation locale, qui affecte surtout des jeunes désœuvrés.

La lutte contre le trafic de drogue doit donc être une guerre mondiale qui implique tous les continents, mais dont l'Afrique est malheureusement le point central. En outre, un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont actuellement confrontés à des problèmes de gouvernance et de sécurité, ce qui crée une situation idéale pour les trafiquants de drogue et les criminels de tout poil. En effet, un environnement politique vulnérable, associé à des guerres civiles ou insurrectionnelles et des coups d'État militaires ont déstabilisé toute une région, conduisant notamment à la prolifération d'armes légères et de petit calibre, la prolifération de groupes armés, de contrebandiers, de syndicats du crime et d'organisations terroristes, tous ceux-là opérant dans une région dont la géographie rend difficile une lutte efficace contre les trafics.

En matière de trafic de drogue, la Guinée-Bissau est l'exemple qui vient immédiatement à l'esprit et qui peut être considéré comme symptomatique de ce qui pourrait arriver dans d'autres pays de la sous-région si rien n'est fait pour éradiquer ce fléau, à savoir une prise du pouvoir par ces réseaux criminels. Des efforts soutenus doivent donc être déployés, particulièrement en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité dans la région, notamment la gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, le développement et le chômage des jeunes. Il est nécessaire que les pays de la région, en collaboration avec les partenaires internationaux, s'attellent à formuler des priorités concrètes de développement, surtout des projets à impact rapide, tout en jetant les bases solides d'un développement à long terme.

Le Rwanda reconnaît les efforts considérables déployés par les organisations sous-régionales dans la lutte contre le trafic de drogue. Nous accueillons favorablement les stratégies prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour se conformer aux normes internationales en matière de contrôle des stupéfiants, en particulier la Déclaration politique de 2008 sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, ainsi que le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la

criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Nous saluons également les travaux du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest qui s'est engagé dans les activités de lutte contre le blanchiment d'argent grâce à des programmes de formation et de renforcement des capacités. Nous appelons à cet égard la communauté internationale à appuyer la CEDEAO pour revitaliser les activités du groupe.

Consciente des défis liés au trafic de drogue sur le continent, particulièrement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'Union africaine a également adopté un plan d'action 2013-2017 sur le contrôle des drogues et la prévention du crime. Le plan adopte une approche globale du problème de la drogue faisant le lien entre le crime organisé, la corruption et le terrorisme, qui sont des obstacles au développement. Il faut donc des synergies et le renforcement de la coopération intercontinentale et internationale, qui est la clef de la lutte contre le trafic de drogue.

Toutes ces initiatives régionales et sous-régionales démontrent que l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales et leurs États membres ont pris la mesure de l'ampleur du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Elles méritent donc un appui soutenu de la communauté internationale car le caractère transnational ou même transcontinentale de la menace nous indiquent qu'aucun pays ou aucune région ne peut y faire face tout seul.

Pour conclure, le Rwanda souligne la nécessité de la lutte contre l'impunité et la poursuite d'opérations contre les cartels de la drogue, y compris les politiciens et les militaires corrompus, principalement en Guinée-Bissau. Nous sommes convaincus que ce genre d'opérations peut envoyer un message fort pour les trafiquants et les politiciens de drogue qui utilisent la région comme une zone de transit de drogue, message selon lequel la communauté internationale ne saurait accepter que le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, ou même l'Afrique tout court, continuent à être une plate-forme internationale du trafic de drogue.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Comme il s'agit de la dernière séance d'information du Conseil pour le mois de décembre, je voudrais rendre hommage à votre leadership et vous féliciter, ainsi que votre délégation, pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais remercier le Secrétaire général,

le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest de leurs interventions. Je voudrais également saluer la présence du Ministre des affaires étrangères du Guatemala à cet important débat.

Il y a à peine quelques jours, nous nous sommes réunis pour parler de la situation au Sahel (voir S/PV.7081). À cette occasion, j'ai souligné – et il bon de le rappeler encore une fois puisque nous débattons du même sujet aujourd'hui – combien il importe que nous continuons de porter notre attention sur le problème de la région du Sahel tout en soulignant la nécessité de mettre en œuvre de tout urgence la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui couvre la sécurité, la bonne gouvernance, le développement, les droits de l'homme et les questions humanitaires.

Il est regrettable que le Sahel et l'Afrique de l'Ouest soient confrontés aux mêmes graves défis. Beaucoup de ce qui a été dit la semaine dernière pourrait être répété aujourd'hui, puisque les deux sous-régions sont parmi celles qui affichent les indices de développement humain les plus bas du monde, qui souffrent de nombreuses pénuries et qui doivent lutter contre les nombreux réseaux illégaux opérant dans les pays de la région. Comme nous le savons, et comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport (S/2013/354), les deux sous-régions doivent faire face à la menace et au fléau du trafic de drogue et des crimes qui y sont associés qui, dans certains cas, sont clairement responsables de la déstabilisation de certains pays, en empêchant les États de contrôler efficacement les frontières et les territoires et en pénétrant au cœur même des États au moyen de la corruption. Nous savons aussi que dans des endroits et des contextes spécifiques, il a été possible d'établir un lien de cause à effet entre la criminalité transnationale organisée et le financement des groupes terroristes et des groupes armés non étatiques.

Compte tenu de tout cela, je tiens à souligner que, bien que le trafic de drogue peut-être lié à d'autres menaces, comme celles posées par le terrorisme international, ce lien n'est pas toujours linéaire, et il n'est pas non plus toujours possible d'établir des liens entre la criminalité transnationale organisée et la paix et la sécurité internationales dans tous les contextes et dans toutes les circonstances.

Par ailleurs, j'aimerais indiquer que l'Argentine appuie le principe de la responsabilité commune et

partagée entre les pays producteurs, consommateurs et de transit, et privilégie l'adoption d'une approche équilibrée entre la lutte contre le trafic de drogue et les délits connexes et l'adoption de mesures pour prévenir la consommation de drogues et assurer une assistance aux toxicomanes.

Ceci dit, je voudrais tout d'abord souligner la responsabilité principale qui incombe aux États s'agissant de décider des actions relatives à la lutte contre le trafic de drogue, tout en reconnaissant l'importance et la nécessité de la coopération régionale et internationale pour faire face efficacement à ce phénomène. En ce qui concerne les différents domaines dans lesquels la coopération est importante, le renforcement des capacités en matière d'application de la loi revêt une importance particulière, particulièrement dans les secteurs judiciaire et de la sécurité. Dans la lutte contre le trafic de drogue, des institutions publiques robustes et un personnel bien formé sont indispensables. Il nous faut coopérer avec les États pour les aider à développer leurs propres capacités afin qu'ils puissent remettre sur pied et renforcer leurs institutions, administrer la justice, garantir l'état de droit et assurer la sécurité. À cet égard, je voudrais saluer l'important travail effectué par la Police des Nations Unies, ainsi que la participation de gendarmes argentins aux missions présentes dans différents pays de la région.

Deuxièmement, je voudrais réaffirmer que bon nombre de problèmes qui apparaissent sont la conséquence de causes profondes auxquelles il faut remédier par des changements profonds et non par mesures palliatives. C'est pour cette raison que je ferai remarquer que la lutte contre le trafic de drogue doit prendre en compte la dimension développement, car il est indéniable que dans des conditions bien définies, un faible niveau de développement offre un cadre idoine pour l'émergence d'activités délictueuses. Ainsi, tout plan efficace de lutte contre le trafic de drogue doit inclure des mesures visant à fournir d'autres moyens de subsistance – des moyens légaux – aux jeunes surtout, ainsi que des emplois décents aux garçons et aux filles. J'insiste qu'il nous faut axer nos efforts sur la réalisation d'un développement humain durable basé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, l'accent étant mis sur les droits de l'homme et sur les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Troisièmement, je tiens à souligner et à saluer les nombreuses avancées réalisées par un grand nombre

de pays de la région avec le concours d'organisations régionales et sous-régionales représentées dans ce débat.

Quatrièmement, je voudrais souligner qu'il importe que le Conseil respecte les compétences et les responsabilités des autres organes du système, comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et d'autres organismes.

Enfin, je pense qu'il importe de souligner qu'une approche globale du problème doit tenir compte des particularités des situations locales et régionales où sévit le trafic de drogue, sachant que les problèmes causés par la drogue diffèrent selon les régions, du fait des particularités locales, sous-régionales et régionales.

Pour terminer, je tiens à signaler que l'Argentine appuie la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/22) et remercie la délégation française de son travail. Ce n'est qu'en agissant de concert que la communauté internationale pourra remporter la lutte contre le trafic de drogue et les autres formes de criminalité organisée telles que la traite des êtres humains, le trafic d'armes, le servage et l'esclavage des migrants et le blanchiment de capitaux.

L'Argentine exprime ses remerciements à l'Azerbaïdjan, au Guatemala, au Maroc, au Pakistan et au Togo, et les assure que nous allons continuer de travailler ensemble sur les priorités de l'Organisation et les défis auxquels elle est confrontée, et que nos pays partagent les mêmes principes et oeuvrent pour un même idéal.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, saluer la présence parmi nous au Conseil ce matin du Ministre des affaires étrangères du Guatemala, M. Carrera. Nous remercions le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour la drogue et le crime, M. Fedotov, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Djinnit, de leurs exposés instructifs et utiles de ce matin. Les statistiques et les tendances qu'ils ont mises en évidence montrent à quel point le problème est pressant. La région du Sahel et l'Afrique de l'Ouest deviennent de plus en plus une plaque tournante et un couloir pour le trafic de drogues dures, ainsi qu'une zone de transit et de production de drogues synthétiques. Nous nous joignons à la communauté internationale pour alerter sur cette troublante évolution.

Le trafic de drogue dans la région tend à cibler les pays aux frontières poreuses, aux institutions

fragiles, aux appareils de justice et de sécurité faibles et aux ressources limitées. Il a, à son tour, contribué à l'agitation violente et à l'instabilité que la région a connues au cours de l'année écoulée. Si on les laisse faire, les trafiquants de drogue sont susceptibles de se lier à d'autres réseaux illicites et, dans les cas les plus extrêmes, se partager le contrôle des routes commerciales, et éventuellement les profits, avec les groupes rebelles et les extrémistes violents.

Non seulement les réseaux de trafic de drogue minent le développement et la sécurité, mais ils érodent aussi la confiance dans la justice et les institutions publiques. Quand des dirigeants corrompus profitent et que les trafiquants agissent dans l'impunité, les populations perdent confiance dans l'état de droit, les économies parallèles prospèrent et la gouvernance responsable et sensible ne s'en trouve que plus érodée. Nous avons vu cela en Guinée-Bissau, où le trafic de drogue a été à la fois la cause et la conséquence de la mauvaise gouvernance.

Les effets déstabilisateurs des flux illicites s'avèrent encore plus graves maintenant que les gouvernements doivent aussi faire face aux problèmes d'ordre politique et social créés par la consommation accrue de drogues. Le trafic de drogue est lié à des taux élevés d'abandon scolaire, à une violence accrue, aux comportements criminels, à la baisse de la productivité de la main-d'œuvre et à un capital humain avachi.

Malgré ces difficultés croissantes, nous encourageons fortement les institutions régionales à s'attaquer de front à ces problèmes, et nous nous félicitons de ce que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ait élargi en 2013 son plan d'action régional pour appuyer l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et les gouvernements engagés. Nous nous joignons à la communauté internationale pour souligner qu'il importe de trouver des solutions régionales qui, comme les problèmes eux-mêmes, doivent transcender les frontières, les cultures, les langues et les systèmes économiques.

Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté un accroissement du nombre de conférences, de commissions, d'accords et de politiques visant à lutter contre le trafic et la consommation de drogue.

Le moment est maintenant venu de traduire ces accords et politiques dans les faits. L'ONU joue un

rôle décisif, en particulier concernant la sécurité des frontières, la communauté internationale travaillant en partenariat avec des gouvernements de pays de la région pour mettre en place des outils de lutte contre le trafic de drogue et ses effets négatifs au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Les États-Unis consacrent des ressources considérables à la lutte contre le trafic de drogue et ses effets dans la région et lanceront de nouveaux programmes au Mali et au Tchad l'année prochaine. Nos programmes appuient les efforts déployés actuellement pour lutter contre le trafic de drogues, faire face à la consommation de drogues, sensibiliser davantage le public et renforcer l'état de droit. Les États-Unis ont par exemple aidé à élaborer un programme de formation et à renforcer les capacités d'investigation de l'agence nationale nigérienne de lutte antidrogue et de répression des drogues. En octobre, l'agence a brûlé 7 249 kilogrammes de stupéfiants qu'elle avait saisis.

Les États-Unis travaillent également avec les gouvernements ivoirien, libérien et nigérien pour mettre en place un système de pointe pour le traitement de la toxicomanie comprenant un comité de certification et un processus d'autorisation et appliquant des programmes de traitement fondés sur l'analyse des faits qui respectent les droits de l'homme. Au Bénin, les États-Unis lanceront prochainement des programmes visant à lutter contre la corruption, à renforcer l'état de droit, et à mieux faire connaître les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée. Nous avons également apporté une contribution d'environ 2,5 millions de dollars à l'ONUDC à l'appui de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui s'attaque aux questions des frontières et de la corruption dans l'ensemble de la région.

Depuis le premier examen par le Conseil de sécurité de la menace que le trafic de drogue pose à la paix et à la sécurité internationales, en 2009 (voir S/PV.6233), de nombreux progrès ont été accomplis dans la lutte mondiale contre la drogue. Nous entendons poursuivre et élargir cet effort mondial au Conseil et continuer d'axer notre attention sur les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour renforcer la capacité des gouvernements et des institutions de faire chanceler les couloirs de transit et de priver les trafiquants de l'espace nécessaire à leurs activités.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance officielle du Conseil prévue en 2013, je voudrais dire, au nom des États-Unis, que ce fut un honneur et un

privilège que de travailler, ces deux dernières années, avec les délégations des cinq membres sortants du Conseil.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance pour réitérer l'engagement du Conseil de lutter contre l'effet déstabilisateur du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et d'avoir présenté son rapport sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (S/2013/359). Je remercie également M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, pour leur contribution à ce débat.

L'Azerbaïdjan accueille avec satisfaction la déclaration présidentielle S/PRST/2013/22, qui a adoptée à la présente séance, dans laquelle le Conseil se déclare de plus en plus préoccupé par les graves menaces que font peser le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée connexe sur la paix, la stabilité, la gouvernance, le développement social et économique et l'état de droit dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel.

Ces dernières années, il y a eu une importante mobilisation internationale contre les effets du trafic de drogue et des activités criminelles qui l'accompagnent en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le rapport du Secrétaire général contient à la fois des informations détaillées et actualisées sur les progrès accomplis à ce jour dans la région et des recommandations importantes sur les mesures à prendre. Il faudrait en effet faire plus aux niveaux national, régional et international pour combattre efficacement le trafic de drogue et la criminalité organisée. La nécessité d'agir d'urgence est accentuée par les failles de plus en plus nombreuses sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité dont souffre la région, y compris l'instabilité politique, la prolifération des armes et la multiplication des liens entre les réseaux criminels et les groupes terroristes et armés.

Il convient de saluer le fait que les États et les dirigeants d'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont décidé d'adopter un certain nombre d'initiatives et de mesures importantes aux niveaux national, régional et sous-régional, afin de s'attaquer aux menaces posées

par la criminalité organisée et le trafic de drogue, de renforcer les capacités nationales ainsi que la sécurité des frontières et la sécurité maritime. Néanmoins, il apparaît clairement que la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest du Sahel ne peuvent venir à bout des menaces transnationales existantes et naissantes de manière isolée. Même des initiatives nationales et régionales efficaces ne peuvent garantir une solution globale si elles ne sont pas appuyées par le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale. Il est indispensable que les acteurs bilatéraux et multilatéraux continuent de contribuer aux efforts régionaux et nationaux actuellement déployés pour lutter contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il est important d'assurer une coordination efficace et le respect du principe de responsabilité mutuelle pour obtenir des résultats, ce que peuvent permettre de faire des stratégies intégrées et multidisciplinaires ainsi qu'une coopération accrue de tous les acteurs concernés, fondée sur le principe de responsabilité commune et partagée.

À l'évidence, au cœur de tous ces efforts d'assistance doit se trouver un État bénéficiaire, qui identifie ses points faibles et les préoccupations nationales en matière de sécurité, envisage des moyens d'en venir à bout et fixe des priorités. Il est donc absolument nécessaire que les acteurs internationaux et régionaux adaptent leurs initiatives pour répondre aux besoins particuliers des États, en tenant pleinement compte de leurs préoccupations nationales en matière de sécurité et de leurs obligations internationales.

Il faut prêter une grande attention aux appels lancés par les pays et organisations régionales et sous-régionales respectives pour obtenir une assistance au renforcement des capacités et des financements en vue de lutter contre les menaces et les problèmes auxquels la région se heurte. Nous convenons avec le Secrétaire général que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance prévue du Conseil de sécurité à laquelle l'Azerbaïdjan prend la parole en tant que membre du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour remercier une nouvelle fois les États Membres de l'ONU d'avoir donné à mon pays une occasion de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales par notre présence au Conseil. Nous remercions tous les membres

du Conseil et les autres délégations et partenaires pour leur excellente coopération et l'appui apporté ces deux dernières années. Je tiens également à remercier le Secrétariat pour son assistance et les interprètes pour leur professionnalisme. Ces deux années ont été une expérience unique marquée par l'examen de questions relatives à la paix et à la sécurité et un travail collectif remarquable. Nous souhaitons aux membres entrants plein succès durant leur mandat.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour l'excellente manière avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil en décembre. Nous souhaitons également à la délégation jordanienne une présidence réussie en janvier.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance sur la lutte contre le trafic de drogue et ses conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, un sujet qui mérite assurément toute l'attention de notre Conseil. Mes remerciements vont aussi au Secrétaire général, au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Je ne m'étendrai pas sur le diagnostic. Le fléau du trafic de drogue s'accompagne d'un tel niveau de violence, de telles multiples autres formes de criminalité transnationale organisée et d'un tel affaiblissement de l'état de droit – souvent par le biais de la corruption – qu'il représente bel et bien une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les profits colossaux générés par le trafic de drogue permettent aux trafiquants non seulement d'affaiblir des États, mais aussi d'utiliser à leur propre bénéfice les institutions des États ainsi affaiblis. Chercher à combattre ce fléau par la seule répression est une stratégie vouée à l'échec. Il faut adopter une approche globale en luttant aussi contre ses causes profondes, en particulier la fragilité des États.

Nous saluons et soutenons les efforts déployés par les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour lutter contre le trafic de drogues, notamment au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au niveau de l'Union du fleuve Mano, dont les États membres ont adopté le 25 octobre dernier une stratégie de sécurité des frontières, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. La société civile africaine se mobilise également, comme l'a montré la réunion qui s'est

tenue les 30 et 31 octobre derniers à Accra, au Ghana, à l'initiative de la Commission ouest-africaine des drogues. Nous espérons que cette Commission fondée à l'initiative de Kofi Annan et composée de personnalités et d'experts éminents pourra contribuer à trouver des solutions durables aux problèmes croissants du trafic de drogue et de la consommation de drogues dans la région.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et les organisations régionales qui les regroupent doivent pouvoir compter sur le soutien sans faille de la communauté internationale. L'Union européenne et ses États membres s'engagent aux côtés de leurs partenaires africains, en particulier de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la stratégie antidrogue de l'Union européenne pour la période 2013-2020 et du plan d'action antidrogue de l'Union européenne pour la période 2013-2016.

Dans le dispositif de l'Organisation des Nations Unies, un rôle central revient évidemment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il est bienvenu que l'ONUDC coopère de façon accrue avec d'autres acteurs à l'échelle du système des Nations Unies. Un bon exemple en est l'Équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, co-présidée par l'ONUDC et le Département des affaires politiques, et qui associe les organismes des Nations Unies et les organisations compétentes. Nous appuyons la recommandation, reprise dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/22) que nous venons d'adopter, que le Conseil de sécurité soit informé de façon plus régulière des activités de cette Équipe spéciale. De manière générale, il importe d'assurer un suivi résolu à notre débat d'aujourd'hui.

Pour pouvoir mieux répondre à la menace, nous encourageons le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et les missions mandatées par le Conseil dans les pays de la région à renforcer leur coopération et leur coordination, ainsi que leurs capacités d'analyse de l'impact politique, économique et social du trafic de drogues.

La Commission de consolidation de la paix a également un rôle à jouer, notamment en matière de plaidoyer pour le renforcement des capacités institutionnelles des quatre pays qu'elle accompagne en Afrique de l'Ouest – la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone – et en matière d'appui à la coordination des efforts internationaux.

En effet, seule une coordination accrue, associant le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, y compris son Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, l'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour le développement et INTERPOL, permettra d'appuyer comme il se doit les efforts en cours au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour renforcer la coopération régionale. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest est un bon exemple de ce qui peut être fait. Elle a donné des premiers résultats encourageants en Sierra Leone. Il convient maintenant de renforcer les cellules de lutte contre la criminalité transnationale tout en œuvrant au renforcement des systèmes judiciaires et pénitentiaires pour lutter contre l'impunité. Le meilleur dispositif policier est en effet voué à l'échec si la chaîne pénale est interrompue au niveau de la justice ou des prisons. Là où les capacités sont insuffisantes, là où la nature transfrontalière des crimes commis soulève des difficultés, des solutions judiciaires pourraient être explorées au niveau régional, notamment avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La lutte contre le trafic de drogues doit être un effort collectif associant les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination, sachant que ces catégories se recoupent de plus en plus, aussi en Afrique de l'Ouest et au Sahel. En tant que partenaire de nombreux pays de la région, le Luxembourg est déterminé à apporter son concours à cette lutte, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, du développement et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Enfin, à l'instar de mes collègues, je souhaite saisir cette occasion pour exprimer toute mon appréciation aux cinq membres sortants du Conseil de sécurité – l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo. Cela a été un privilège de siéger avec eux au Conseil.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur la lutte contre le trafic de drogues au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Nous apprécions l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en la matière. Nous remercions également le Directeur exécutif, M. Fedotov, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, pour leurs exposés aujourd'hui.

Le trafic de drogues reste une menace pour la paix et la stabilité internationales. Il affaiblit l'autorité et l'efficacité des institutions d'État, entrave le développement socioéconomique et sape l'état de droit. La région la plus gravement touchée aujourd'hui par ce fléau est l'Afrique de l'Ouest, qui est en passe de se transformer rapidement en un haut lieu de transit et en une région de consommation et de production. Nous sommes particulièrement préoccupés par la menace potentielle posée aux efforts de consolidation de la paix et aux progrès difficilement réalisés dans le développement économique de la région.

Un pays ne peut pas, seul, s'attaquer au trafic de stupéfiants. Et ceci est encore plus vrai lorsque les États confrontés à ce problème n'ont pas les capacités suffisantes pour y répondre de manière efficace, comme nous pouvons le constater au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il faut adopter de toute urgence une réponse globale et intégrée. La coopération et la coordination entre les pays touchés, et entre les organisations régionales et internationales sont capitales. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations.

Premièrement, la mise en œuvre effective des stratégies régionales et internationales pertinentes dépend des capacités des gouvernements. Il faudrait, par conséquent, mettre l'accent sur le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, particulièrement en matière de contrôles frontaliers. Il importe également de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale qui soient accessibles et conformes aux normes internationales. Nous saluons le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dont l'assistance en la matière est précieuse, notamment par le biais de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Il est également indispensable que les bailleurs de fonds internationaux continuent à fournir de l'aide.

Deuxièmement, compte tenu de la nature des défis, le rôle central des organisations régionales doit être pleinement opérationnel. Nous appuyons les efforts déployés par les gouvernements de la région pour mieux coordonner leur lutte contre le trafic de stupéfiants. À cet égard, le plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et celui de l'Union africaine jouent un rôle déterminant. La communauté internationale doit continuer à appuyer ces initiatives régionales.

Troisièmement, il faut traiter des causes structurelles sous-jacentes de la vulnérabilité. La

Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel reconnaît à juste titre les liens de renforcement mutuel entre le développement et la sécurité au Sahel. Elle met également un fort accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales de développement. Dans le cadre de notre lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, il importe que cette Stratégie intégrée soit pleinement mise en œuvre.

Quatrièmement, le Conseil devrait, à titre prioritaire, créer des mécanismes d'alerte rapide et de prévention. Nous devons tenir compte des problèmes de trafic de stupéfiants dans nos stratégies de prévention des conflits et dans les mandats des missions de maintien de la paix. Le Conseil doit également examiner les moyens de poursuivre le renforcement de la coopération intermission entre les missions pertinentes des Nations Unies. La République de Corée se félicite de l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle S/PRST/2013/22 et continuera d'aider l'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Enfin, comme la présente séance est sans doute la dernière que le Conseil tiendra cette année, je souhaite remercier les membres sortants du Conseil – l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo – de leurs précieuses contributions et de leur coopération avec nous au Conseil.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de tenir une séance d'information sur la lutte contre le trafic de drogues au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Nous remercions également le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M. Yuri Fedotov, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Saïd Djinnit, pour leurs présentations.

Nous sommes tous bien conscients de l'énormité et de la gravité des problèmes du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et des répercussions qu'ils ont sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Qui plus est, les stupéfiants illicites détruisent la vie et compromettent la sécurité de millions de personnes dans le monde entier. L'industrie de la drogue est forte, et sa valeur est estimée à des centaines de milliards de dollars. Les pays et les régions d'origine, de transit et de destination subissent tous les conséquences néfastes de la culture, de la production, de la distribution et de la vente de drogue.

Les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui sont confrontées à de nombreux problèmes de capacités et de gouvernance, sont particulièrement vulnérables aux conséquences déstabilisatrices de l'ensemble du cycle de production, de trafic et de consommation de drogue. Par exemple, comme nous l'a signalé le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) aujourd'hui, rien qu'en 2010, 18 tonnes de cocaïne, d'un montant de 1,25 milliard de dollars, ont transité par l'Afrique de l'Ouest. Ces chiffres sont ahurissants. La région est une zone de transit de la drogue à destination des côtes méditerranéennes, du Moyen-Orient, de l'Europe, de l'Amérique latine et de l'Asie de l'Est. Outre qu'elle est une grande plate tournante du trafic, la région, qui produit également des drogues de synthèse en grande quantité, a vu croître la consommation.

Le trafic de drogue alimente la corruption et mine les institutions et l'autorité de l'État. Dans certains cas, il remet en cause l'ordre constitutionnel. Le lien étroit qui existe entre le trafic de drogue et le terrorisme alimente et finance les conflits et les guerres asymétriques. D'autre part, il compromet voire annule les progrès timides des efforts de consolidation de la paix actuellement déployés dans plusieurs pays. En bref, le trafic de drogue pose une menace directe à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Dans ce contexte, il est important et opportun que le Conseil accorde une attention accrue à cette question. Les débats sur cette question doivent cependant continuer à évoluer des aspects normatifs vers des initiatives concrètes et tangibles s'attaquant à la fois au problème et à ses causes profondes. Les cadres mis en place pour lutter contre cette menace doivent se fonder sur une approche globale et intégrée qui accorde l'importance voulue au développement, à la gouvernance et au renforcement des capacités. Les mesures de lutte contre le trafic de drogue doivent être intégrées aux programmes de développement nationaux, régionaux et des Nations Unies.

Lutter contre les répercussions du problème de la drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest est une responsabilité commune. Les mesures nationales doivent être étayées par une coopération renforcée, l'appui à la coordination et la mobilisation de ressources aux niveaux régional et international. Pour lutter contre le trafic de drogue, les pays de la région doivent mettre un accent particulier sur la consolidation des institutions afin de renforcer leurs systèmes judiciaires, leurs

secteurs de la sécurité et leurs organes de police. Il faut également mettre en place des mesures de lutte contre l'impunité et la corruption et promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

En d'autres termes, on en revient toujours à la nécessité de remédier aux déficits de capacités, qui sont immenses. Dans ce domaine, l'aide de la communauté internationale est essentielle. La coopération au sein des régions et des sous-régions, conformément au principe de responsabilité commune mais partagée, pour réduire simultanément l'offre et la demande garantira la réussite des stratégies visant à éliminer totalement le commerce illicite de drogues. Il faut donc instaurer une coordination plus efficace et davantage axée sur les résultats entre les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest afin de garantir une gestion efficace des frontières et d'harmoniser les mesures juridiques et judiciaires de lutte contre le trafic de drogue et les problèmes liés au produit de ces activités illicites. La coopération et la coordination entre toutes les entités des Nations Unies et les missions de maintien de la paix présentes au Sahel et en Afrique de l'Ouest doivent également être renforcées et rationalisées.

Le Pakistan apprécie et salue les nombreuses mesures prises par les pays et les organisations de la région pour lutter contre le trafic de drogue. Nous apprécions également le rôle crucial que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à cet égard. Heureusement, nous ne partons pas de zéro. La réflexion et la planification stratégiques ont déjà eu lieu et elles ont notamment abouti à la mise au point de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Nous appuyons l'objectif de la Stratégie qui consiste à aider les pays du Sahel et les mécanismes régionaux à renforcer les capacités nationales afin de garantir l'efficacité de la gestion des frontières et de la gouvernance économique. À cet égard, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUSUD, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix jouent des rôles extrêmement importants.

Le Pakistan préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria depuis deux ans. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest est en train d'élaborer une stratégie régionale, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et plusieurs organisations régionales, notamment l'Union du fleuve

Mano, pour faire reculer la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes et de drogue. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la recommandation du Groupe d'experts, qui encourage les États Membres à renforcer les capacités de l'ONUSUD au Libéria.

Nous appuyons pleinement la déclaration présidentielle adoptée sur la question à l'ordre du jour (S/PRST/2013/22).

Enfin, je tiens à dire très brièvement que les deux années passées en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité ont été extrêmement productives et enrichissantes pour le Pakistan. Nous remercions les autres membres du Conseil, l'ensemble des États Membres et le Secrétariat de leur coopération et de leurs conseils.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la France.

Je remercie le Secrétaire général, M. Fedotov et M. Djinnit pour leurs interventions.

Cette séance, quelques jours après le sommet organisé par la France sur la paix et la sécurité en Afrique, permet de faire passer des messages forts aux États de la région. Le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest constitue une menace pour la paix et la stabilité. Le Conseil de sécurité en a pris la mesure. Les initiatives des États de la région doivent donc être soutenues par l'ONU.

Je soulignerai trois points, sur la menace, l'engagement de la France et le rôle du Conseil de sécurité.

En premier lieu, le constat. Sans revenir sur les données présentées ce matin, il est clair que le trafic de drogue est une menace pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, pour leur sécurité, leur stabilité, leur développement et au-delà, pour la paix et la stabilité internationales. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel, nous l'avons entendu, sont devenus une plaque tournante pour la cocaïne, outre la persistance du cannabis et l'émergence de l'héroïne et des drogues de synthèse. Les liens entre les divers groupes criminels et, dans certains cas, le financement d'activités terroristes alimentent les rébellions et déstabilisent les pouvoirs en place, comme nous l'avons vu dans plusieurs États de la région, notamment au Mali et en Guinée-Bissau. Zone de transit, et désormais de production et de consommation, les États de la région doivent faire face à

des conséquences désastreuses en termes de corruption, de développement de l'économie illicite et de santé des populations. Face à l'émergence de cette menace, les États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont alerté la communauté internationale et demandent un soutien à leurs initiatives. Le Secrétaire général, dans plusieurs rapports, a relayé leurs préoccupations.

En second lieu, la France s'est engagée pour répondre à cet appel. Lors du Sommet pour la paix et la sécurité, tenu à Paris les 6 et 7 décembre derniers, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur détermination commune à endiguer la production, la transformation, la consommation et les trafics de drogue sur les deux continents, à lutter contre les flux financiers illicites et à renforcer la coopération judiciaire et sécuritaire. La France continuera notamment à apporter son soutien pour la sécurité et la sûreté du domaine maritime africain et des espaces frontaliers, dans le prolongement du Sommet de Yaoundé et de la Conférence de Rabat. La France s'est aussi engagée à porter ces thèmes au sein de l'Union européenne, notamment en appelant à l'adoption d'une stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne, qui pourrait se décliner dans le golfe de Guinée pour faire face aux menaces transversales qui touchent cette zone maritime.

Enfin, le rôle du Conseil de sécurité. Avec ce nouveau débat, les membres du Conseil marquent leur engagement contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale.

Dans la déclaration présidentielle que nous avons adoptée (S/PRST/2013/22), les membres du Conseil apportent leur soutien aux initiatives prises par les États de la région. Ils demandent à l'ONU d'aider à leur mise en œuvre, notamment dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en coopération avec les autres organisations pertinentes, telles que l'Union européenne. Ils appellent, surtout, à des mesures concrètes destinées à faciliter les opérations d'interception maritime, la surveillance des espaces frontaliers, les poursuites, le jugement et la condamnation des trafiquants, la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et, enfin, l'adoption de mesures sanitaires pour lutter contre la demande de drogues.

Le Conseil de sécurité doit en outre avoir une meilleure connaissance de l'impact du trafic de drogue et de la criminalité organisée sur les situations inscrites à son ordre du jour. C'est pourquoi, dans la déclaration présidentielle, le Conseil demande à être mieux informé

par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de ces menaces, notamment lorsqu'il étudie les mandats d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques. Il invite aussi l'ONUDC et le Département des affaires politiques, dans le cadre d'interventions périodiques, à informer le Conseil des travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité. La France continuera ainsi à apporter son soutien à titre national, dans le cadre européen et au Conseil de sécurité, aux initiatives de nos amis des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, pour lutter avec eux contre le fléau du trafic de drogue.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. António (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur Said Djinnit et M. Yuri Fedotov de leurs exposés, et saluer la présence ici aujourd'hui de l'Ambassadeur Bamba, qui représente la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'Union africaine partage totalement les préoccupations exprimées par la plupart des intervenants aujourd'hui sur les grands problèmes auxquels se heurtent l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel, d'autant qu'il est établi que ces problèmes ont des répercussions en termes de terrorisme, de traite des êtres humains, de mercenariat, de rébellion armée et de changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Le fléau du trafic et de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que les tentatives pour y remédier de façon adéquate, doivent s'envisager dans le contexte économique, politique et social général actuel dans la région. Comme on le sait, en effet, de nombreux pays de la région doivent faire face à des facteurs comme la pauvreté, l'instabilité politique, les changements anticonstitutionnels de gouvernements, des actes sporadiques ou fréquents de violence extrémiste et, pour un certain nombre d'entre eux, le trafic de drogues, ainsi que la menace croissante d'une propagation des activités terroristes, en particulier dans l'immense désert du Sahel et du Sahara.

Ces menaces à la paix et à la sécurité régionales procèdent et se nourrissent en partie de conditions

qui, comme l'ont indiqué des sources crédibles, sont également responsables d'une espérance de vie moyenne, dans la région, de 48 ans et d'un taux d'alphabétisation des adultes de 25 %, sachant que 40 % de la population jeune et adulte, soit 65 millions de personnes, ne savent ni lire ni écrire. Encore une fois, l'Afrique de l'Ouest accuse un déficit de scolarisation, puisque 14 millions d'enfants âgés de sept à 12 ans ne sont actuellement pas scolarisés. Ces catégories représentent une population peu informée et généralement non qualifiée, vulnérable aux manipulations des propagandistes du terrorisme, des trafiquants de drogue et des agitateurs politiques, sociaux et religieux.

Il importe toutefois de souligner que ces conditions sont en partie causées par des facteurs externes aussi bien qu'internes, notamment par certaines pratiques et structures commerciales internationales injustes qui contribuent à inhiber la rentabilité économique de l'Afrique, telles que le dumping des produits étrangers subventionnés de même que l'imposition à l'Afrique de taxes élevées à l'exportation et d'une libéralisation économique forcée. Elles ont eu pour conséquences d'institutionnaliser un chômage déguisé, d'inciter les gens à tenter de gagner l'Europe dans des périples malavisés censés mener à une vie meilleure; d'accroître la famine et de détruire la production locale – ce qui provoque par voie de conséquence une hausse des prix des denrées alimentaires et des autres cours – et de limiter l'accès des biens africains aux marchés extérieurs sources de recettes en devises. La principale activité individuelle de production est par conséquent souvent non rentable et la faim, sous ses multiples formes, demeure endémique.

En considération de la nature interdépendante des causes et des effets du problème du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'Union africaine a toujours préconisé que la meilleure façon d'aborder la question était de concevoir et mettre en œuvre des modalités de coordination globale pour les efforts de lutte contre des problèmes tels que la toxicomanie et la corruption, dans le cadre d'organismes chargés de contrôler les ports et les points d'entrée, pour prévenir l'instabilité et les conflits armés qui en résultent. Si nous apprécions dûment le fait que la déclaration présidentielle d'aujourd'hui (S/PRST/2013/22) aborde la question de la coordination, l'une des principales raisons pour lesquelles un effort concerté est nécessaire pour remédier aux problèmes de trafic de drogues aux niveaux local, national, régional et continental est que les trafiquants de drogues et leurs agents ne cessent de

développer leurs réseaux commerciaux en infiltrant les services de répression et les autorités nationales chargées de la sécurité aux points de transit et d'entrée des pays cibles. Ils comptent, pour ce faire, sur certains facteurs cités par un grand nombre d'intervenants aujourd'hui, comme la pauvreté, le chômage endémique, la corruption et la porosité des frontières.

Comme l'a précisé le représentant du Rwanda, l'Union africaine s'emploie actuellement à mettre au point des mesures visant à appuyer les efforts de lutte de ses États membres contre le trafic de drogues et les problèmes qui y sont associés dans diverses régions, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel. En conséquence, la Commission a mis au point un cadre, le Plan d'action de l'Union africaine pour 2013-2017 sur la lutte contre la drogue, prévoyant une stratégie permettant de cibler les lieux d'origine et de destination de la drogue. Il s'attaque en outre aux conséquences sanitaires et socioéconomiques du trafic de drogue par des mesures comprenant notamment le renforcement de la capacité de répression des acteurs concernés aux niveaux local, national, régional et international. Il s'agit d'un plan d'action global, qui prévoit le renforcement des capacités de collecte d'informations, de recherche et d'analyse, ainsi qu'un suivi et une évaluation de la mise en œuvre d'une matrice axée sur les résultats. Il souligne également l'importance d'un renforcement de la collaboration avec les acteurs régionaux et internationaux et, surtout, de l'adoption d'une démarche collective de lutte contre le fléau du trafic de drogue et les menaces attenantes à la stabilité, à la paix et à la sécurité régionales sur le continent.

C'est dans l'objectif de renforcer les dimensions internationales de la lutte contre le trafic de drogue et les risques qui en découlent pour la stabilité et la sécurité que l'Union africaine propose de consolider une stratégie coordonnée à l'échelle du continent avec des entités comprenant la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cette stratégie devra comporter des mesures intégrant la lutte contre le trafic de drogue aux activités de prévention des conflits dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et ce dans une série de domaines comprenant des mesures de lutte contre la piraterie, le terrorisme, le mercenariat et d'autres problèmes contre lesquels l'Union africaine a élaboré des instruments. Nous sommes également d'avis que la tenue d'un sommet rassemblant les diverses parties prenantes afin d'examiner les moyens de régler ces problèmes pourrait contribuer aux efforts

coordonnés déployés actuellement pour relever ces défis.

Nous souhaitons également saisir cette occasion pour remercier les délégations des membres sortants du Conseil, à savoir l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo.

(l'orateur poursuit en français)

Nous voudrions dire à notre frère du Togo que nous sommes bien d'accord avec son assertion selon laquelle il a le sentiment du devoir bien accompli.

Ce n'est pas un triomphalisme vain, comme il pourrait paraître. Le Togo a bien rempli son devoir en tant que membre du Conseil de sécurité.

Nous voulons saluer en même temps la deuxième délégation africaine, celle du Maroc, qui quitte le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'ils vont bien passer le témoin aux délégations du Nigéria et du Tchad qui vont rejoindre le Conseil de sécurité, et qu'ensemble nous allons travailler pour la défense d'une position concertée de notre continent au sein du Conseil de sécurité, sans doute avec l'appui de tous les membres du Conseil, que nous remercions à la présente séance, qui, souhaitons-le, est la dernière séance officielle du Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois sous la présidence française du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, permettez-moi de m'acquitter de l'agréable devoir de vous présenter nos chaleureuses félicitations pour cette prestigieuse responsabilité qui vous a été confiée. Je voudrais également vous remercier de nous permettre de débattre sur les aspects multidimensionnels de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment la question du trafic de drogue et de la criminalité organisée dont l'importance n'échappe à personne, comme en témoignent les importantes déclarations qui ont été faites aujourd'hui, notamment par le Secrétaire général; M. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD); M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest; le Ministre des affaires étrangères du Guatemala et tous les membres du Conseil de sécurité; ainsi que votre très importante déclaration, Monsieur le Président.

J'ai donc, dans ce contexte, l'honneur de prendre la parole au nom des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). D'emblée, je voudrais dire que la CEDEAO s'aligne sur la déclaration faite par l'Ambassadeur Tété au nom de l'Union africaine.

La CEDEAO exprime également sa satisfaction pour la déclaration présidentielle qui a été adoptée en début de séance (S/PRST/2013/22).

Les déclarations des orateurs qui m'ont précédé et les rapports de l'ONUDD et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants convergent vers trois constats en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest. Le premier constat est que l'Afrique de l'Ouest est devenue une zone privilégiée de transit pour le trafic de drogue. Le deuxième constat est que l'on assiste en Afrique de l'Ouest à une internalisation des problèmes liés à la drogue, notamment la généralisation de la consommation locale, avec l'apparition de la consommation de la cocaïne et d'autres substances de stimulants de type amphétamine. Le troisième constat, et le plus inquiétant, est l'utilisation de notre sous-région ouest-africaine par les cartels de drogue comme zone de transit, en tirant avantage de l'instabilité chronique ambiante, du faible niveau de l'état de droit et de l'existence de frontières poreuses. Ainsi, ils disposent de vastes espaces où ils exercent en toute impunité leurs activités illégales.

Les exemples les plus patents de cet état de fait sont parfaitement illustrés par les coups d'État survenus en Guinée-Bissau et au Mali au début de l'année 2012. Ces deux pays ont été ciblés par les trafiquants internationaux de drogue pour des objectifs précis, à savoir pour faire de la Guinée-Bissau une plaque tournante pour le trafic de cocaïne et le Mali, en tant que pays de transit pour la cocaïne et la résine de cannabis, tel qu'il apparaît dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. C'est pourquoi l'action de la CEDEAO, appuyée par l'Union africaine et les partenaires internationaux, dont la France, qui ont engagé des initiatives complémentaires ayant contribué de manière significative à ramener un certain niveau de stabilité dans ces deux pays, mérite d'être appuyée.

Face à cette situation, l'Afrique de l'Ouest a mis en place un plan d'action en vue de lutter contre la drogue, portant sur la période 2008-2012. Dans la même veine, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, lors de leur quarante-et-unième session ordinaire tenue à Yamoussoukro, ont renouvelé leur engagement politique dans la lutte contre la drogue et

ont instruit la Commission de la CEDEAO de réactiver d'urgence ce plan. Il convient également de noter le ferme engagement de nos chefs d'État qui, lors de la conférence régionale dans le domaine de la sécurité maritime tenue à Yaoundé les 24 et 25 juin, ont réaffirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau. Pour revenir au plan d'action, je voudrais indiquer qu'en février 2013, les chefs d'État ont approuvé le mémorandum de la Commission de la CEDEAO tendant à proroger de deux ans ce plan, en vue de finaliser la formulation et l'approbation officielles de documents pour le dixième programme régional du Fonds européen de développement pour l'Afrique de l'Ouest.

Enfin, je voudrais indiquer qu'en janvier 2014, la Commission de la CEDEAO organisera à Cotonou au Bénin, la dixième réunion des comités interministériels nationaux de coordination concernant les questions de drogues des États membres de la CEDEAO. En effet, compte tenu des problèmes persistants et émergents de trafic de cocaïne, de méthamphétamine, d'armes à feu, de médicaments frauduleux et de migration clandestine dans notre sous-région, l'objectif de cette réunion consistera à identifier les nouveaux défis et à proposer les voies et moyens en vue d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action régional. Il s'agira d'identifier sans complaisance les limitations existantes ainsi que les défis émergents, en vue de jeter les bases de la formulation du plan d'action 2015-2020 de lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, je voudrais, à l'instar de mes préopinants, exprimer nos félicitations à l'endroit du Togo et du Maroc qui représentent l'Afrique et à tous les membres sortants du Conseil. Nous avons apprécié leur contribution au renforcement du multilatéralisme, et particulièrement la façon dont ils ont traité des questions relatives à la paix et à la sécurité, notamment concernant la Côte d'Ivoire.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

En cette probable dernière session publique du Conseil pour le mois de décembre 2013, j'adresse les sincères remerciements de ma délégation aux membres du Conseil ainsi qu'au Secrétariat du Conseil, pour l'appui qu'ils nous ont fourni. Je remercie également les interprètes, les traducteurs, le personnel des conférences et les ingénieurs du son.

Je sais aussi que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation de la Jordanie, qui prend la présidence du Conseil pour le mois de janvier.

Je souhaite également, toujours au nom du Conseil, exprimer mes sincères remerciements aux cinq membres sortants, à savoir l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo, et saluer le travail qu'ils ont accompli durant leur mandat en 2012-2013 et la contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Conseil.

Les mots que je viens de prononcer étaient officiels. Je voudrais y ajouter de manière plus personnelle l'expression de mes sentiments les plus profonds. Pendant deux ans, nous avons noué des relations amicales, qui ne se dénoueront pas le 1^{er} janvier. Nous avons pu apprécier votre compétence, votre dévouement et votre contribution. Nous continuerons à travailler ensemble. Nous vous remercions donc du fond du cœur d'avoir été avec nous, à nos côtés, dans ces activités du Conseil de sécurité, dont le représentant du Togo a dit à juste titre qu'elles ne sont pas parfaites mais qu'elles visent à défendre la paix et la sécurité, à défendre les valeurs des Nations Unies.

Enfin, je présente à tout le monde autour de cette table mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 12 h 40.